



“Engagement quartier 2030” : Contrat de ville 2024-2030
De Lannion-Trégor Communauté

Ville de Lannion

Quartiers d’Ar-Santé Les Fontaines – Ker Uhel

Annexes

II. Table des annexes

A. Éléments de méthodes sur la concertation.....	51
B. Présentation de la trame du questionnaire habitants.....	53
C. Questionnaire habitants : Analyse des réponses.....	54
D. Analyse complète des concertations habitantes et partenaires.....	63
E. Liste des indicateurs.....	75
F. Composition des réunions de territoires.....	82
G. Liste des partenaires ayant participé aux ateliers de co-construction.....	83
H. Convention cadre pour la réalisation d'une prestation de services entre Lannion-Trégor Communauté et la ville de Lannion pour l'appui à la gestion du contrat de ville 2024/2030.....	84
I. Délibération du conseil municipal de la ville de Lannion relative à la convention cadre de gestion.....	91
J. Délibération du bureau exécutif de Lannion-Trégor Communauté relative à la convention cadre de gestion.....	93

A. Éléments de méthodes sur la concertation

a) Retour sur la rencontre départementale des Conseils citoyens

Chaque année depuis la contractualisation de 2015, les conseils citoyens du département se réunissent pour se connaître, échanger sur leurs pratiques, connaître les autres territoires... Ces rencontres sont co-construites avec les membres des conseils citoyens. Le choix s'est tourné vers une organisation de travail sous forme d'ateliers, visant à reprendre le bilan de la contractualisation finissante du point de vue des habitants puis à envisager les priorités à maintenir dans le cas d'une nouvelle contractualisation. En accord avec les membres des conseils citoyens de Lannion, les thématiques suivantes ont été proposées :

- Tranquillité publique
- Transitions dans les QPV
- Emploi et développement économique
- Lutte contre les discriminations & égalité femme / homme

b) Retour sur les ateliers partenaires

Les ateliers partenaires portaient sur une thématique spécifique définie en lien avec la trame proposée par l'État, et détaillée comme suit :

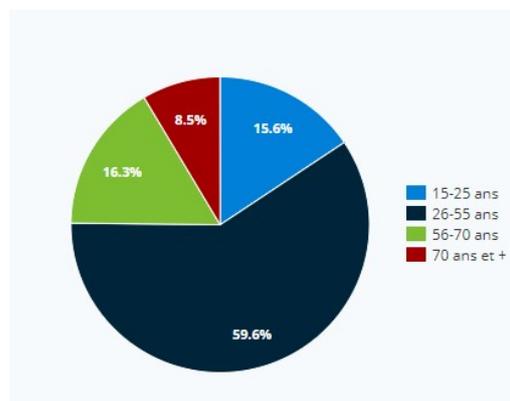
- *Les transitions (mobilité et transports, alimentation, logement, cadre de vie...).* 21 partenaires y ont participé
- *L'emploi et le développement économique :* 9 partenaires y ont participé
- *Education, sport, culture et loisirs :* 24 partenaires y ont participé
- *La sécurité :* 15 partenaires y ont participé
- *La santé :* 20 partenaires y ont participé

La liste détaillée des participants est disponible en annexe.

c) Réalisation d'un questionnaire habitant

En parallèle, un questionnaire à destination des habitants QPV a été réalisé. Ce questionnaire visait à comprendre plus largement le sentiment des habitants vis à vis de leurs quartiers (en dégradation, en amélioration ou sans changement) et invitait les répondants à se positionner sur les grandes priorités pour leur quartier. Les résultats sont intégrés à la concertation globale, néanmoins il convient en amont de revenir sur le profil des répondants et son contenu.

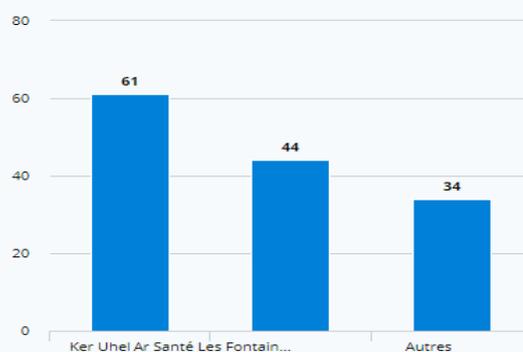
142 répondants, majoritairement des femmes (= **61,7 %**) et dont la catégorie d'âge la plus représentée est les 26-55 ans (= **59,6 %**), suivi par les 56-70 ans, représentant 16,3 % des sondés. Enfin, les jeunes (15-25 ans) et les plus âgés (70 ans et +) sont moins représentés, réciproquement à hauteur de 15,6 % et de 8,5 %.



Analyse des résultats du questionnaire habitant

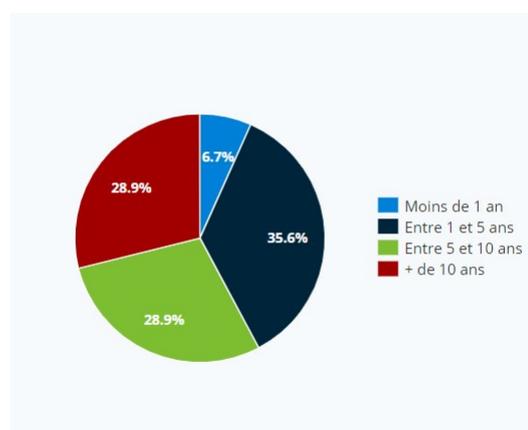
Les répondants du questionnaire sont majoritairement issus des deux QPV (75,6 % résident dans un des deux QPV). Avec néanmoins, une sur-représentation de Ker Uhel (43,5 % des sondés).

Dans quel quartier habitez vous?



Analyse des résultats du questionnaire habitant

57,8 % des répondants sont installés dans l'un des QPV depuis au moins 5 ans ; dont 28,9 % depuis plus de dix ans. Ces habitants sont ainsi à même de constater les évolutions dans la durée, de leur quartier.



Analyse des résultats du questionnaire habitant

La trame du questionnaire diffusé ainsi que son analyse complète sont disponibles à suivre.

B. Présentation de la trame du questionnaire habitants

Le questionnaire a été construit comme suit :

Il s'articulait autour de 3 grands axes :

- Le sentiment des habitants envers leur quartier
 - *Actuellement, qu'appréciez-vous le plus dans votre quartier ?*
 - *Avez-vous perçu des évolutions dans votre quartier depuis que vous y habitez ?*
 - *Il a beaucoup changé*
 - *Il a peu changé*
 - *Il n'est pas différent]*

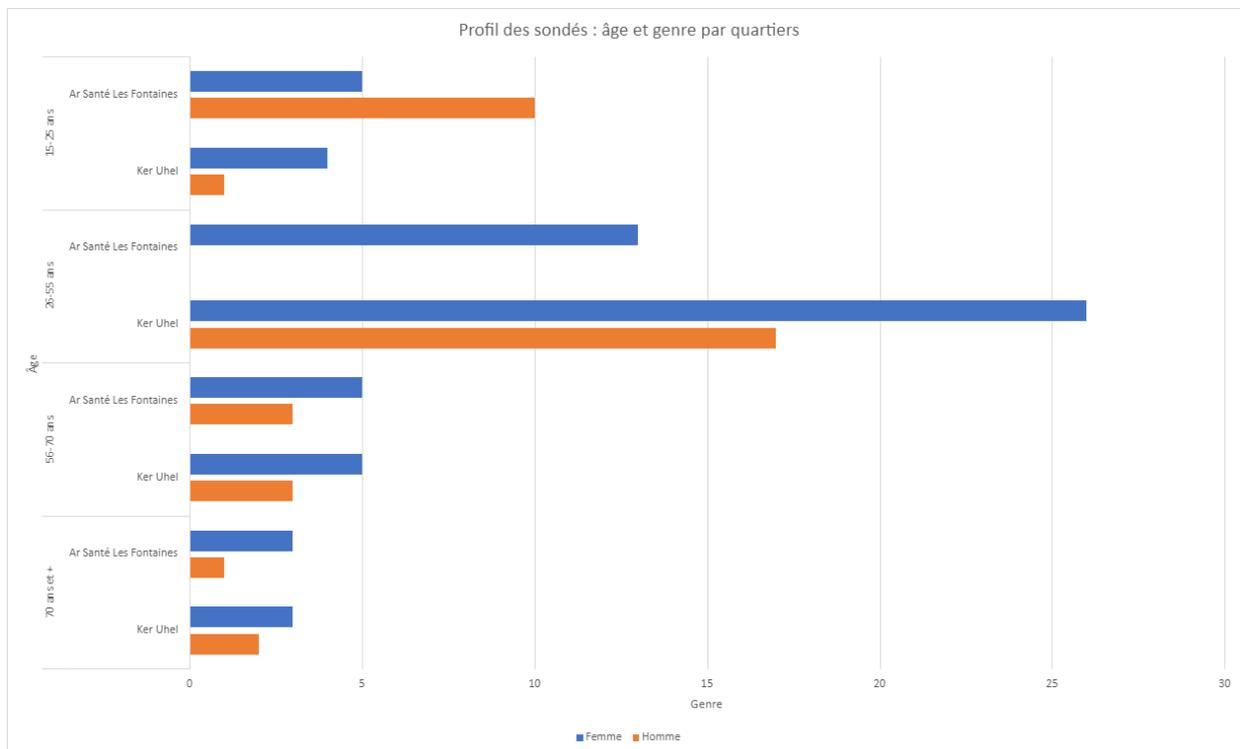
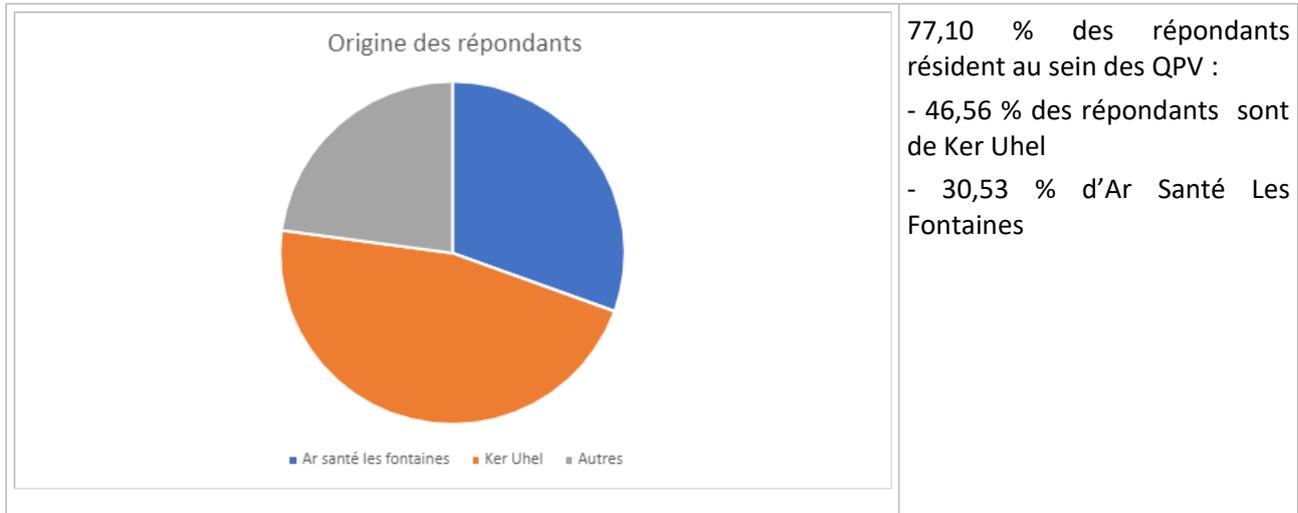
- La catégorisation des changements de leur quartier (amélioration, dégradation ou stabilité : : pas de changement)
 - *Quels changements avez-vous constatés dans votre quartier sur les thématiques suivantes ?*
 - *Cadre de vie*
 - *Tranquillité publique*
 - *Logement*
 - *Mobilité / Transports*
 - *Accès à la formation et à l'emploi*
 - *Accès aux services publics*
 - *Autre : précisez]*

- Les thèmes à prioriser dans le nouveau contrat de ville par quartier
 - *Lesquelles de ces thématiques de travail seraient prioritaires dans le nouveau contrat de ville, selon vous ?*
 - *Cadre de vie*
 - *Tranquillité publique*
 - *Logement*
 - *Mobilité / Transports*
 - *Accès à la formation et à l'emploi*
 - *Accès aux services publics*
 - *Autre : précisez]*

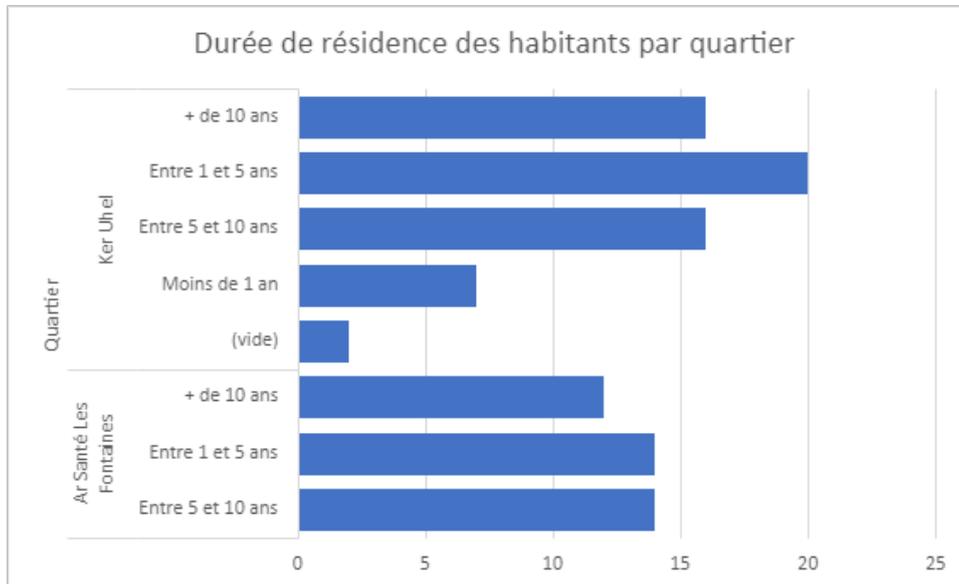
Les questions 3 et 4 invitaient les répondants à classer ces thématiques selon un ordre de priorité allant de 1 à 5 par les habitants ; 1 étant la première des priorités à mettre en œuvre dans le nouveau contrat de ville.

C. Questionnaire habitants : Analyse des réponses

1/ Profils



La classe d'âge qui a le plus répondu est les 26-55 ans, s'ensuit les 50-70 ans. Cette répartition correspond au profil des habitants de quartiers.

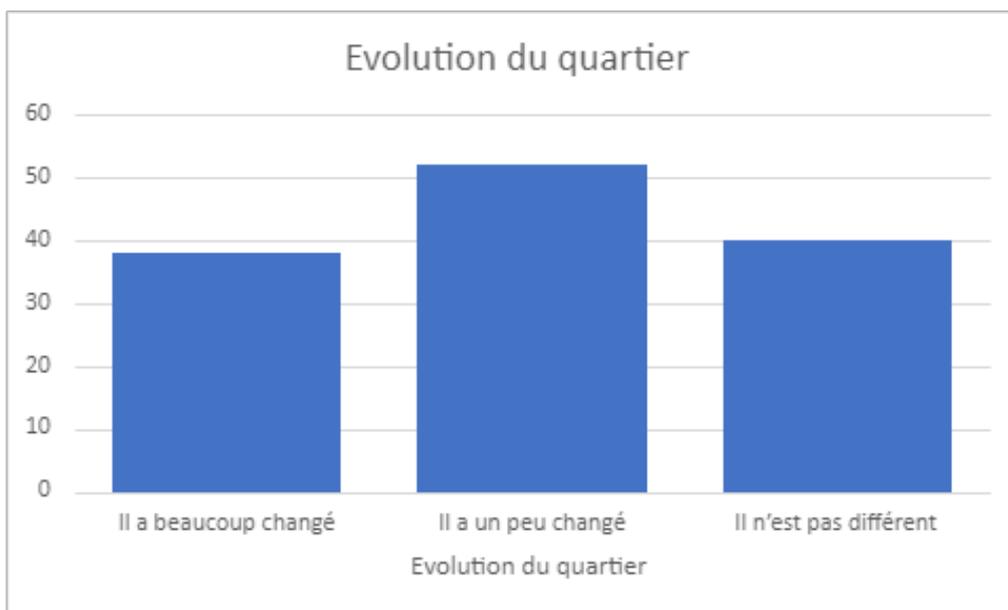


Les sondés sont majoritairement des personnes qui résident dans les QPV depuis au moins 5 ans.

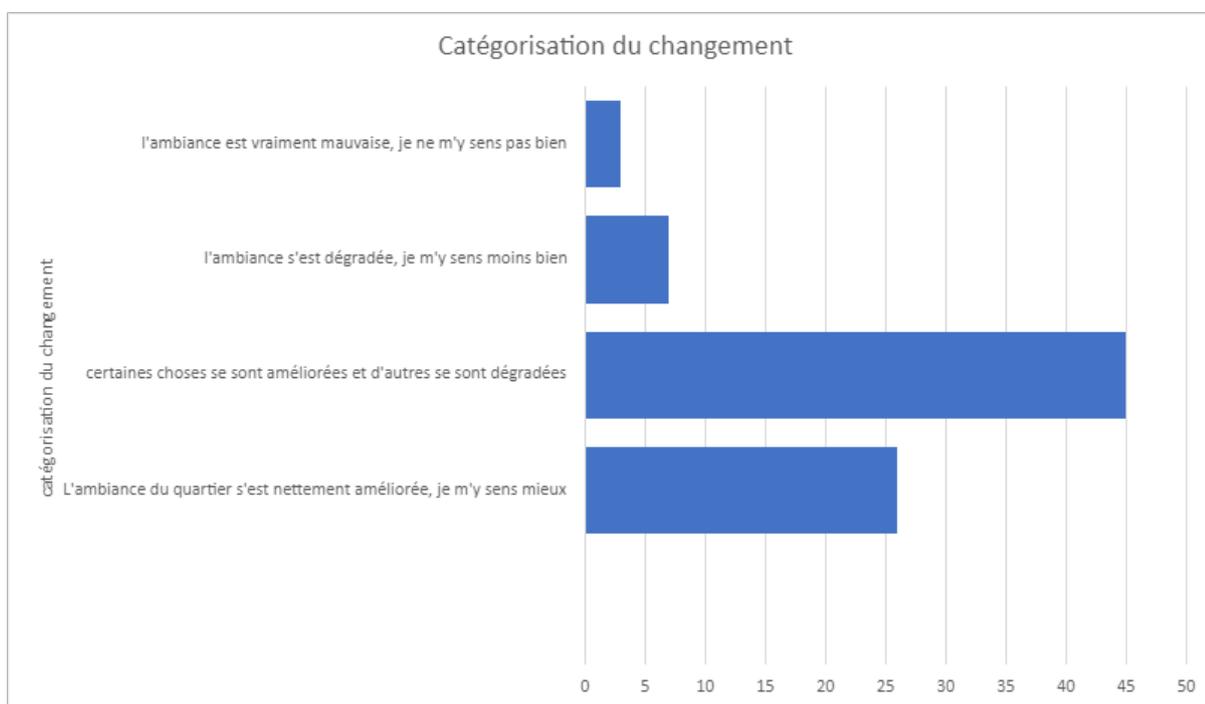
2/ Ressentis du quartier



Seulement 44,18 % des personnes sondées connaissent le dispositif QPV alors même que la majorité des répondants vit au sein de ces QPV.



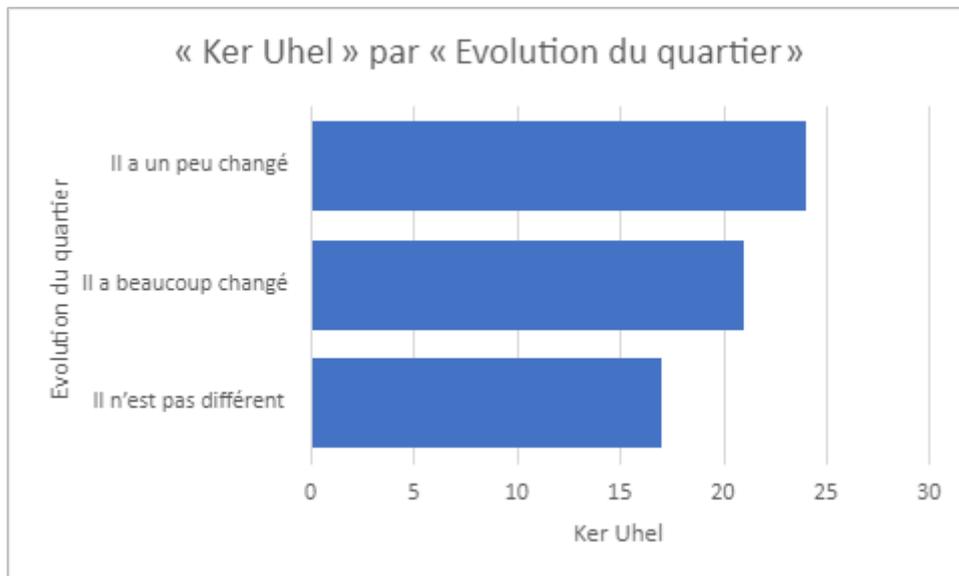
Plus de la majorité des personnes sondées mettent en exergue le fait que les deux quartiers ont peu changé : 70,77% émettent un bilan contrasté : les quartiers ayant peu ou pas évolués.



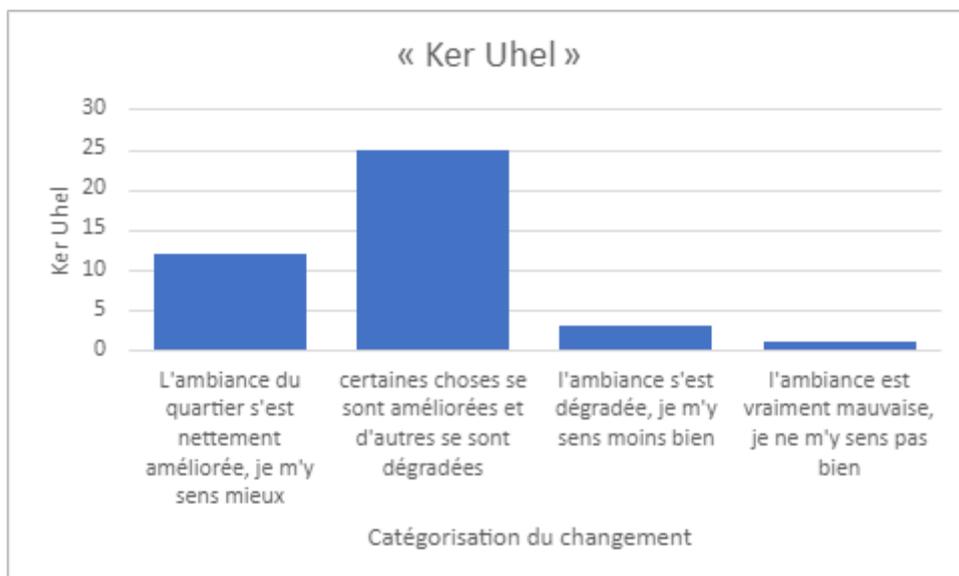
Plus de la moitié des répondants, 55%, estiment que l'évolution du quartier est restée neutre : des améliorations et des dégradations. Seulement 12 % des répondants expriment un sentiment de dégradation des quartiers.

Précisions par quartiers :

➤ KER UHEL

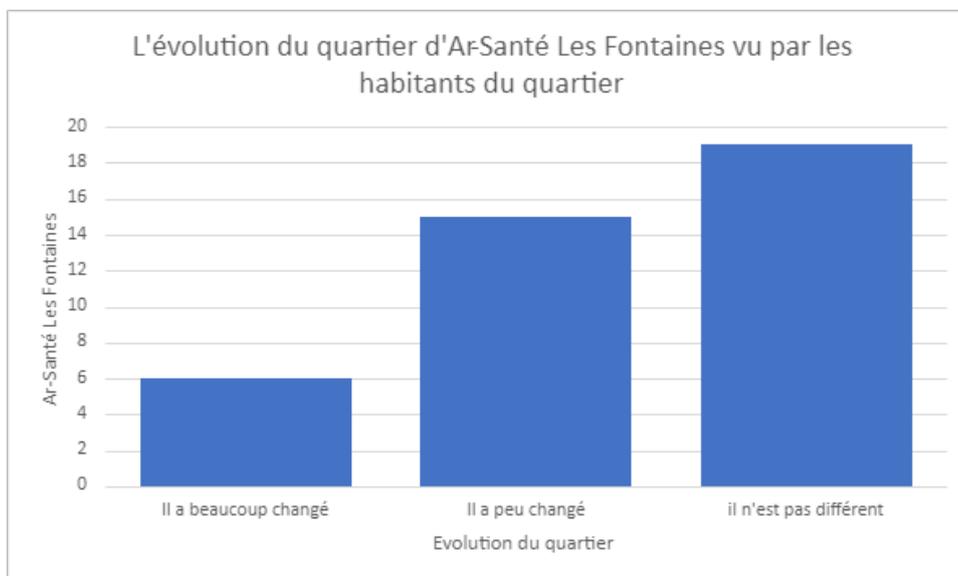


Les habitants du QPV de Ker Uhel, qui représentent 48% des répondants à cette question, émettent un avis globalement favorable sur l'évolution de leur quartier. Cela peut s'expliquer par les nombreux et importants investissements faits dans leur quartier : nouveaux logements sociaux, requalification urbaine, nouveau collège, nouveaux équipements sportifs.

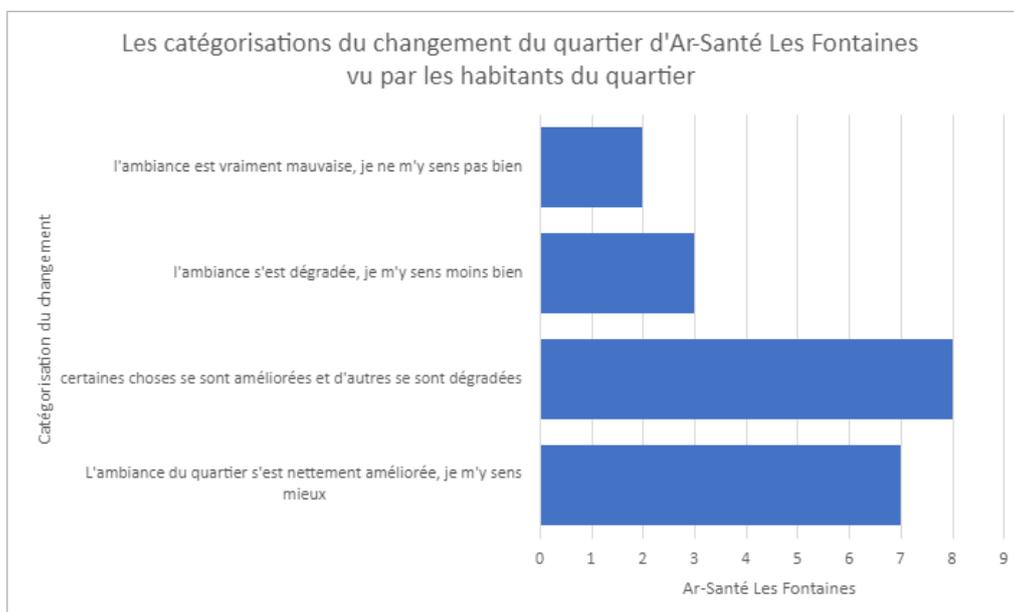


Pour 50,62 % des répondants à cette question, la catégorisation du changement est positive ou neutre.

➤ AR SANTE LES FONTAINES



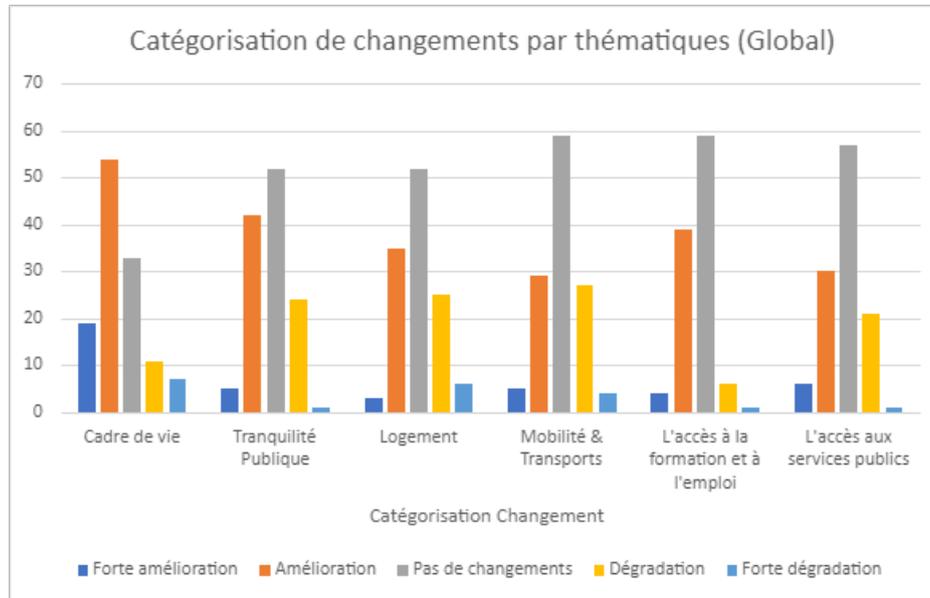
Pour Ar Santé Les Fontaines, la catégorisation du changement est plus tournée vers un quartier qui n'a que peu changé voire pas du tout, ce qui contraste avec Ker Uhel.



Néanmoins, les changements remontés par les habitants ne sont pas tous négatifs, même si le sentiment de dégradation est plus fort que sur Ker Uhel.

3/ Les catégorisations de changements

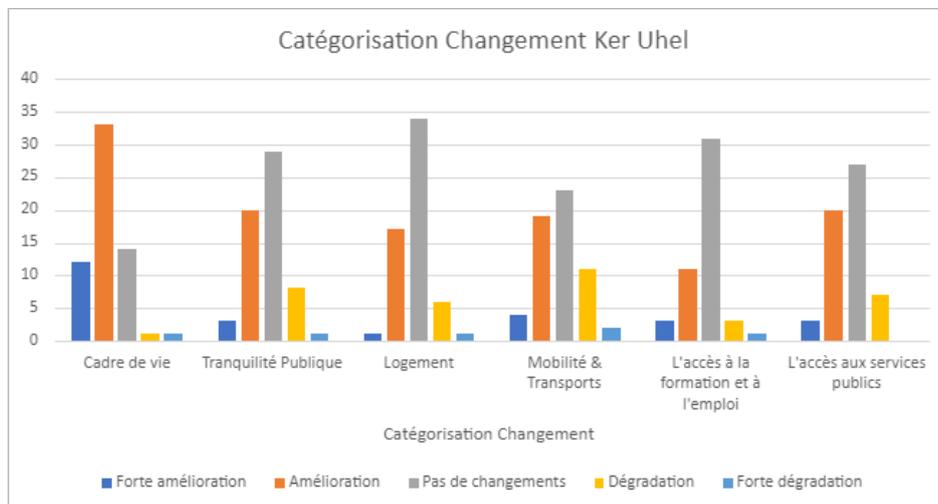
➤ Au global



Au préalable, il est à noter que la mention « pas de changements » a souvent été utilisée pour exprimer un sentiment neutre sur le sujet (type « sans avis»). Nous regarderons donc plutôt les tendances sur l'amélioration et la dégradation.

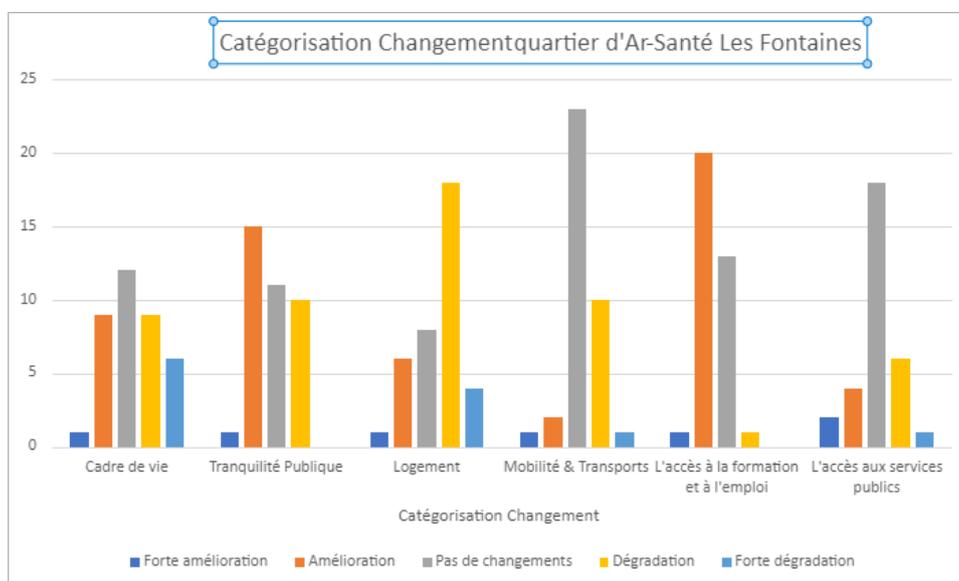
1. De manière globale, un des changements majeurs et positifs est le cadre de vie, qui s'améliore fortement. Plus de 54 % des personnes sondées s'accordent à dire que le cadre de vie de ces quartiers s'est amélioré voir fortement amélioré.
2. Sur l'ensemble des thématiques, chacune d'entre elles semblent s'être améliorer dans le temps : le sentiment d'une amélioration de ces services étant supérieur aux sentiments de dégradations de ceux-ci.
3. Mais une catégorie semble mitigée : celle des transports. Où le sentiment de dégradation l'emporte presque sur le sentiment d'amélioration. De plus, de manière qualitative, les habitants et partenaires locaux ont remonté de nombreux soucis concernant la question de la mobilité. Cela rejoint le ressenti des sondés.

➤ Quartier de Ker Uhel



Depuis la dernière contractualisation, le quartier de Ker Uhel porte une image beaucoup plus positive. Le cadre de vie s'est grandement amélioré, tout comme l'accès aux services publics et aux transports, Les autres catégories de changements s'améliorent plus fortement qu'elles ne se dégradent.

➤ Quartier d'Ar-Santé Les Fontaines

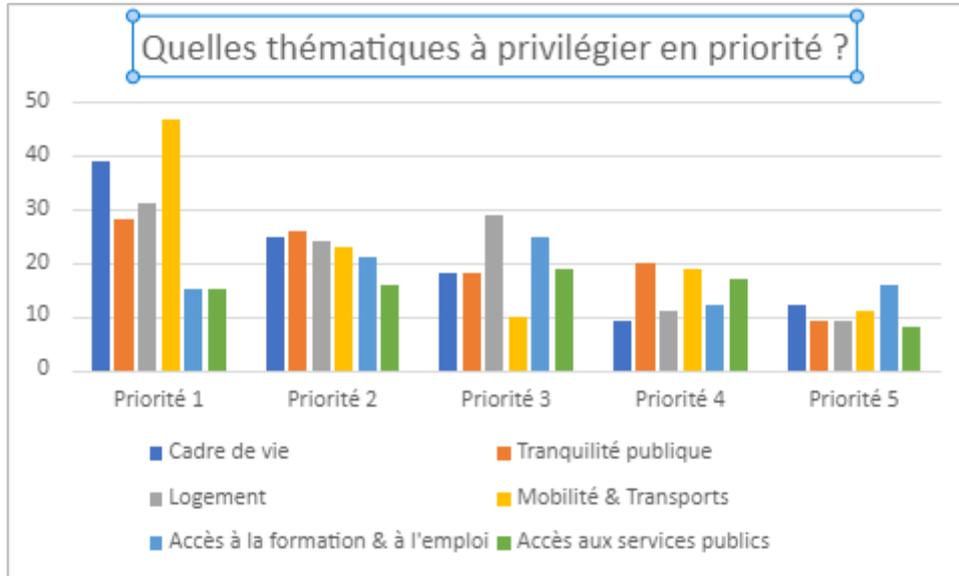


Le quartier d'Ar-Santé Les Fontaines cumule davantage de difficulté comparée au quartier de Ker Uhel.

- Le logement se dégrade fortement, ainsi que le cadre de vie et l'accès aux transports en commun.
- En revanche, comme Ker uhel, l'accès à la formation et à l'emploi s'est grandement amélioré.
- Un bilan plus contrasté et négatif pour ce quartier

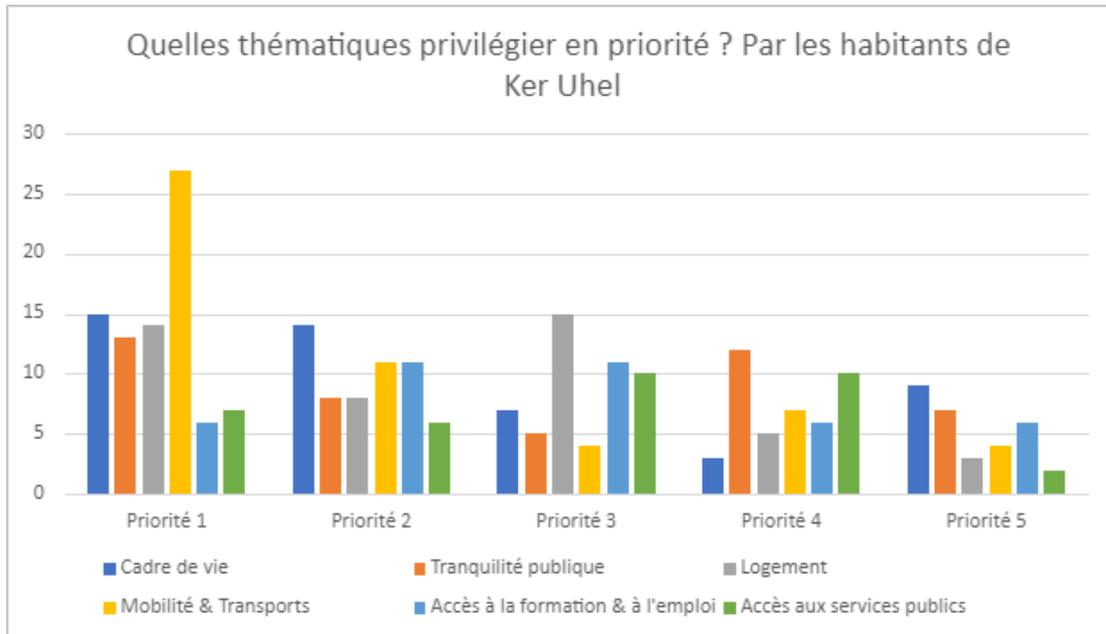
4/ Priorisations : axes d'améliorations

➤ Global



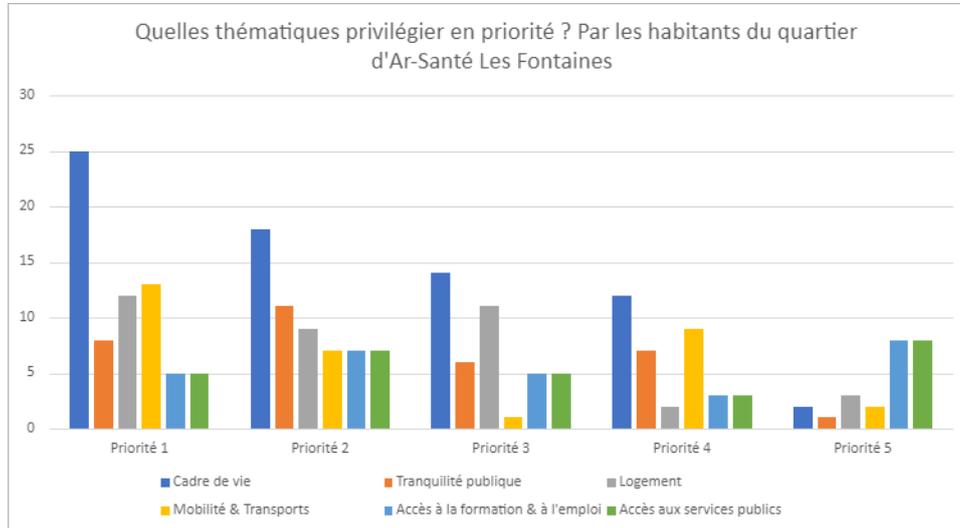
De manière générale, la première des priorités reste la mobilité et les transports, le cadre de vie arrive en seconde position suivi du logement et de la tranquillité publique.

➤ Quartier de Ker Uhel



Les priorisation de Ker Uhel rejoignent celles de la tendance globale.

➤ Quartier d'Ar-Santé Les Fontaines



Pour Ar Santé Les Fontaines, la première des priorités est le cadre de vie, s'en suivent le logement puis la mobilité et les transports.

D. Analyse complète des concertations habitantes et partenaires

En préambule, on observe pour les QPV de Lannion une **tendance générale à l'amélioration pour le quartier de Ker Uhel et plutôt à la stagnation voire à la dégradation pour Ar-Santé Les Fontaines.**

Ainsi, via le questionnaire, les habitants de Ker Uhel estimaient à plus de 33 % que leur quartier avait beaucoup changé depuis la dernière contractualisation. 60 % d'entre eux catégorisent cette évolution comme une stabilisation du quartier, c'est-à-dire que leur quartier ne s'est ni dégradé ni amélioré. Mais 29 % notent tout de même une amélioration générale du quartier par rapport à 2015.

En revanche, pour les habitants d'Ar-Santé Les Fontaines, le constat est plus mitigé. Bien que 35 % des habitants disent que l'ambiance s'est améliorée, 85 % des habitants s'accordent à dire que le quartier n'a pas changé (peu et pas différent). Et 25 % des habitants du quartier soulignent que l'ambiance du quartier s'est dégradée, contre seulement 9 % à Ker Uhel.

Les conseils citoyens et les partenaires réunis en ateliers thématiques, ont fait part du même constat.

Les habitants des QPV, les membres des conseils citoyens et les partenaires ont été invités, lors du travail préalable de concertation et de co-construction à s'exprimer sur l'état de leur quartier et à poser des priorisations de travail. **Les retours habitants des thématiques à prioriser reflètent le décalage entre les deux quartiers.** Ainsi, le **traitement global invite à privilégier en priorité la mobilité et les transports, puis le cadre de vie et la tranquillité publique.** Déclinée par quartiers, cette analyse présente des écarts sur **Ar Santé Les Fontaines, où le cadre de vie et le logement arrivent avant le transport**, alors que Ker Uhel suit la tendance globale.

Plus finement,

Le travail de concertation a été thématiqué, selon les préconisations de l'État mais également au regard du travail partenarial et du questionnaire habitants. L'ensemble de ces contributions a été synthétisé dans le travail ci dessous.

a) Les transitions

L'enjeu de cette thématique est d'identifier dans les grandes transitions sociétales actuelles lesquelles sont prégnantes dans les quartiers de Lannion.

Le logement

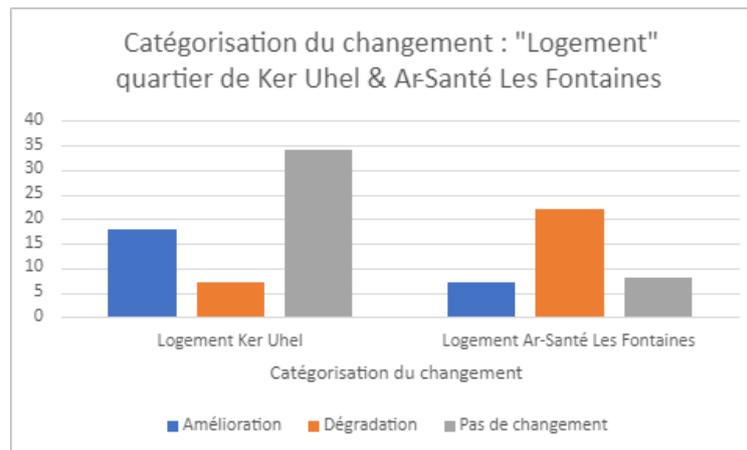
Au global

Le logement est un des enjeux forts de la transition, notamment au regard des émissions de gaz à effet de serre que représente ce secteur mais également concernant les adaptations nécessaires pour s'adapter au changement climatique (lutte contre les épisodes de chaleur...).

Dans les QPV de Lannion, cette thématique revêt des réalités particulières, le parc d'habitat étant principalement constitué d'**habitat social construit pour partie dans les années 1970** et n'ayant pas tous fait l'objet de réhabilitations lourdes. L'introduction dans la nouvelle contractualisation d'habitat privé dans les périmètres modifie cette donnée.

Lors des phases de concertation, ces constats ont été affinés et précisés par les différentes contributions. Ainsi, les conseils citoyens et les habitants rapportent des problèmes de moisissures, d'isolation phonique et thermique des bâtiments. De plus, le **vieillessement des logements** est aussi prégnant, avec notamment des problèmes d'**accessibilité** (douches, ascenseurs, aménagement). Cette problématique est **davantage présente sur le quartier d'Ar-Santé Les Fontaines**.

Pour 59 % des habitants d'Ar-Santé Les Fontaines ayant répondu au questionnaire, leurs conditions d'habitat se sont fortement détériorées. A l'inverse, les habitants du quartier de Ker Uhel, répondent que les logements se sont davantage améliorés que dégradés (30,51 %). Le renouvellement du parc social sur le quartier est une explication à cet écart.



Analyse des résultats du questionnaire habitant, par quartiers prioritaires de la ville

En conclusion

Le logement apparaît donc bien comme un enjeu de la présente contractualisation. La réponse locale devra cibler le changement climatique, mais également l'amélioration quotidienne du confort des habitants, avec un zoom particulier sur le quartier d'Ar Santé Les Fontaines pour lequel la requalification est très fortement attendue.

L'écologie et le cadre de vie

Au préalable :

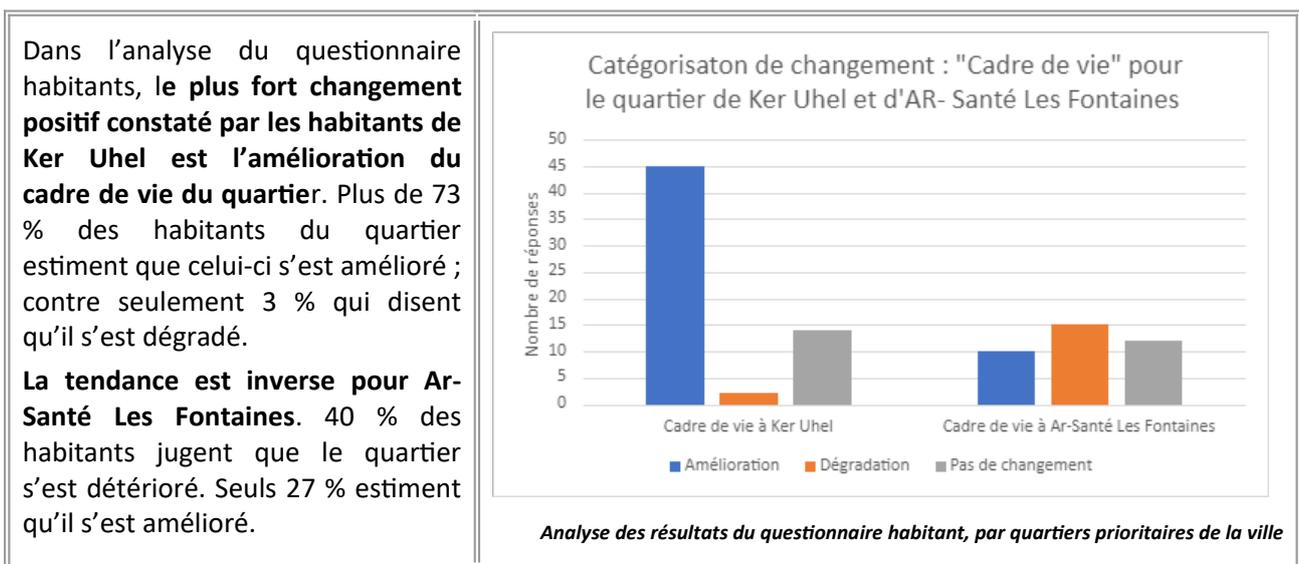
Le cadre de vie correspond au milieu physique et humain dans lequel évolue un individu ou un groupe d'individus. Il revêt des notions objectives et subjectives, en fonction des individus interrogés et de la manière dont ils appréhendent leur environnement mais également en fonction de la constitution dudit environnement.

Interrogés sur la question du cadre de vie, les partenaires du contrat de ville ont rapidement concentré leurs retours autour des sujets liés à l'écologie.

En première intention, la question de la **gestion des déchets** a été citée. Ainsi, le **tri sélectif semble pas ou mal réalisé par les habitants des QPV**. Les causes peuvent être une faible préoccupation du sujet, liée notamment à des préoccupations plus fortes sur l'accès à des besoins prioritaires (alimentation, santé...) ou alors un manque d'informations ou de compréhension du sujet. La question de la **gestion des biodéchets** est également ressortie, en lien avec la nouvelle réglementation sur le sujet. Les remarques concernent principalement le **manque de composteurs et leur répartition** sur les QPV. De la même manière que pour le tri sélectif, une méconnaissance de leur usage (quels aliments composter, comment les trier...) représente un frein. L'absence de temps d'informations sur leur utilisation engendre leur non ou sous utilisations selon les partenaires. Un constat partagé par les conseils citoyens.

Par ailleurs, des habitants rapportent des difficultés pour accéder à des conteneurs non enterrés, qui seraient trop haut à atteindre. S'ajoute à cela, des retours spécifiques à Ker Uhel : des personnes qui vivent en dehors du quartier viennent y déposer leurs ordures dans des bennes qui sont plutôt destinées aux habitants du quartier. Enfin, un ramassage des déchets pas assez fréquent est également remonté.

En Seconde intention, la question des **aménagements de proximité de l'espace public** est fortement ressortie. Tout d'abord, un besoin très fort d'**espaces verts**, certains habitants estimant même que les quartiers ne sont pas encore suffisamment dotés. Également, on note des **demandes croissantes de mobilier urbain** permettant la rencontre et l'échange sur l'espace public (bancs...), surtout sur le quartier d'Ar Santé/Les Fontaines. L'**aménagement de cheminement doux** est aussi une demande très forte, à la fois pour réaliser les déplacements du quotidien (école...) mais également dans une optique de promenade et de lien social. La question de l'**adaptation des cheminements existants en termes d'accessibilité** est également très forte. De la même manière que le mobilier urbain, cette question est ressortie plus largement sur Ar Santé Les Fontaines.



En conclusion

Au regard des priorisations du contrat de ville, un écart existe donc entre les deux QPV de Lannion sur la question du cadre de vie. Au travers de ses transformations, Ker Uhel a réussi sa métamorphose et propose désormais à ses habitants un cadre de vie agréable. Concernant Ar Santé Les Fontaines, le travail reste à mener. Les priorisations sur cette thématiques seront donc à différencier en fonction des quartiers.

L'alimentation

Non inscrite dans les thématiques de travail proposées par l'État, la question de l'alimentation est ressortie lors des ateliers partenaires. Les constats font part d'une **augmentation très forte de la précarité alimentaire**, particulièrement chez les populations déjà fragilisées, dont font partie les habitants des QPV. Les causes sont à chercher dans le contexte inflationniste actuel mais également dans les difficultés des associations d'aide alimentaire à trouver des denrées en quantité et en qualité. L'**augmentation des**

bénéficiaires de l'aide alimentaire est croissante sur le territoire, comme en atteste le CCAS, conduisant parfois certaines associations à devoir baisser le poids moyen du colis distribué.

En micro local, le quartier d'Ar santé Les Fontaines cumule une difficulté complémentaire suite au récent déménagement du centre alimentaire, qui s'est éloigné du quartier, rendant son accès pour des bénéficiaires non véhiculés plus complexe.

Enfin, les partenaires font remonter une **difficulté persistante, malgré les actions existantes, sur l'accès et la connaissance des bonnes pratiques autour de l'alimentation** : hygiène alimentaire, équilibre des repas...

En conclusion

L'alimentation, besoin physiologique selon la théorie de la pyramide de Maslow, représente donc un enjeu majeur sur le territoire, en termes d'accès à une nourriture saine, équilibrée et en quantité suffisante.

Mobilités et transports

Au global :

La question de la mobilité et des transports est également une thématique avec des enjeux globaux forts en termes de transition. Localement, elle rejoint également d'autres enjeux au regard des spécificités du territoire et des besoins des populations, notamment en termes d'accès aux services public, à l'emploi, aux offres culturelles et sportives.

Il est à noter que le contrat de ville s'articulera avec le futur Plan de mobilité de LTC en mettant en exergue les freins persistants de mobilité malgré les dispositifs existants..

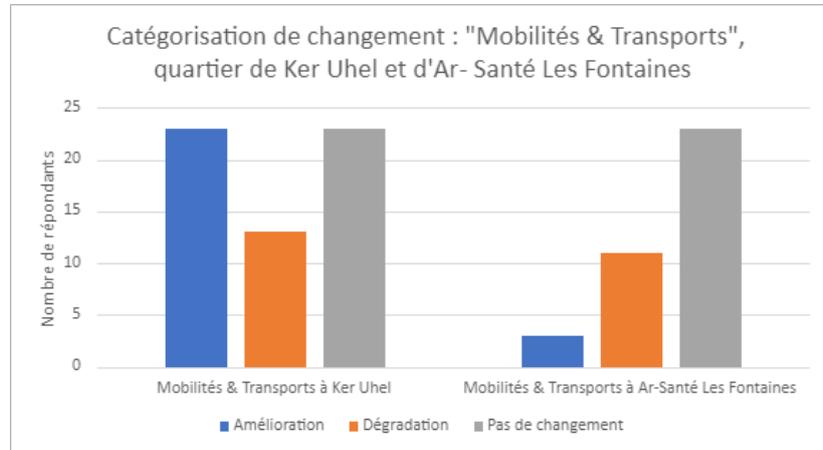
Ces éléments sont transversaux à l'ensemble de la population, mais **présents plus fortement sur les QPV**, où les freins à la mobilité sont plus nombreux: accès au permis de conduire, à un véhicule ou à un moyen de transport personnel, précarité de l'emploi plus forte, notamment concernant les **horaires atypiques**,....

Plus précisément, les retours des partenaires et des habitants font état d'un **manque dans les transports en commun** : pas de bus en soirée ni le week-end et une fréquence encore insuffisante en journée. De plus, il n'y a pas assez de transports pour couvrir l'intégralité de la ville et ses alentours. Ces problèmes de transports font échos à des **soucis d'accessibilité à des services** comme l'hôpital, le centre alimentaire... En corollaire de l'offre de transports, la persistance de freins financiers nuit à l'accès aux transports aux communs pour les habitants QPV ; renforçant cet accès à deux vitesses aux services et besoins de bases.

Dans la continuité, ces mêmes acteurs ont fait part d'un **nombre insuffisant d'arrêts de bus** au sein et à proximité des QPV, surtout concernant le quartier d'Ar-Santé Les Fontaines.

Les partenaires soulignent par contre l'**existence d'aménagements favorisant les mobilités douces et durables au sein des QPV** et permettant de rejoindre les autres quartiers. Ils rappellent tout de même que des problèmes persistent comme l'accessibilité de nombreux cheminements (notamment au quartier d'Ar-Santé Les Fontaines) et des problématiques d'accès vélos/piétons.

La problématique de la **mobilité et des transports s'est globalement davantage améliorée sur Ker Uhel** (38 % des habitants estiment que les transports se sont améliorés) **contrairement à Ar-Santé Les Fontaines** (seuls 8 % des habitants valorisent une amélioration des transports). Mais ce qui prévaut, pour les habitants d'Ar-Santé Les Fontaines, c'est que les réalités autour des mobilités n'ont pas changé et ne se sont pas améliorées (avis partagé par 62 % des habitants).



Analyse des résultats du questionnaire habitant, par quartiers prioritaires de la ville

En conclusion

Traitée en point d'entrée en tant qu'enjeu en termes de transition, la question des mobilités et des transports apparaît dans ce travail comme transversale et se retrouve dans d'autres thématiques clés, qui seront précisées dans la suite de ce document.

Requalification d'Ar-Santé Les Fontaines

Déjà inscrite comme une priorité à la dernière contractualisation, **la mise en œuvre effective de la requalification du quartier d'Ar Santé/Les Fontaines n'a pas eu lieu**. Afin de rendre effective la requalification durant cette contractualisation, les éléments de bilan, de préoccupations spécifiques et les grandes priorités ayant émergées ont été regroupée ci dessous pour servir de base à ce travail.

Le **cadre de vie représente la première priorité** mise en avant par le questionnaire habitants. Sont concernés comme évoqué plus haut les **aménagements de proximité** (mobilier urbain), les **cheminements doux**. Les partenaires complètent ces constats avec des manques en termes d'accès à l'école Morand/Savidan (absence de cheminement sécurisé). Globalement, le constat est que le **quartier semble, de par son organisation spatiale, replié sur lui-même**, ce qui nuit aux échanges avec le reste de la ville, mais permet néanmoins une certaine **appropriation de l'espace public par les habitants, dont les enfants**.

La **seconde priorisation touche à la question du logement**. Ainsi, malgré une politique d'entretien volontariste du bailleur, les logements actuels, surtout situés dans les tours de 7 étages, deviennent vétustes et ne sont **plus adaptés aux besoins des populations actuels** (accessibilité, isolation....) et présentent des signes de vieillissement de plus en plus prégnants (humidité...).

La **mobilité et les transports, 3ème priorisation**, rejoignent en termes de constats ceux de Ker Uhel. Les spécificités se trouvent plus particulièrement autour de l'accès à certains services, dont le centre alimentaire. Le fait que les arrêts de transports en commun se situent en frange du quartier (boulevard Louis Guilloux, rue de Park Nevez), participe au sentiment « d'enfermement » du quartier.

La **tranquillité publique s'inscrit en 4ème priorisation** du questionnaire habitants. Traduit lors des ateliers partenaires, cet élément revêt les réalités suivantes :

- un sentiment d'insécurité des habitants, lié notamment à un sentiment d'obscurité assez fort dans le quartier. Ce sentiment a été partagé par les forces de l'ordre notamment.
- des conflits très présents entre les habitants, avec notamment des problématiques fortes de discriminations et de racismes. Les partenaires font part d'une crainte d'un développement d'un "entre soi" raidissant encore davantage l'ambiance au sein du quartier.

Enfin, **l'accès aux services publics, 5ème priorisation**, est moins ressorti lors du questionnaire habitants, Ar Santé Les Fontaines étant limitrophe du centre ville. Néanmoins, les partenaires ont fait état d'une difficulté liée à l'éclatement des services publics présents sur le quartier, ce qui nuit à la compréhension des habitants et peut constituer un frein à l'accès aux droits.

En perspective

Dans la future requalification, l'enjeu sera donc de **créer des connexions entre ce quartier et le reste de la ville**, lui permettant de s'ouvrir mais tout en lui conservant son organisation en cœur d'îlots, favorable à la rencontre et au lien social.

En termes de logements, Les projections proposées par les habitants et les partenaires portent donc sur un **renouvellement du parc, qui vise une mixité en termes d'habitants, de typologie de logements et favorise l'intergénérationnel**. A ce sujet, la présence de l'EHPAD et de la crèche en cœur de quartier fait office d'atouts majeurs dans cet objectif.

Enfin, **le regroupement des services et une meilleure compréhension des offres de proximité** existantes permettraient d'améliorer l'accès aux droits

b) La proximité

Au préalable:

Au regard des préconisations de l'État, la question de la proximité dans le cas présent englobe les questions liées à la tranquillité publique, au vivre ensemble ainsi qu'à l'accès aux services publics

Tranquillité publique et médiation

Bien qu'un sentiment d'insécurité perdure aux Fontaines, les habitants des 2 QPV Lannionnais émettent un **avis positif concernant la sécurité et la tranquillité publique au quotidien**. Les trafics de stupéfiants ont diminué par rapport à l'ancienne contractualisation et aucun point de deals n'a été identifié. Néanmoins, des incivilités et conflits d'usages perdurent (vols dans les boîtes aux lettres et conflits liés aux animaux domestiques).

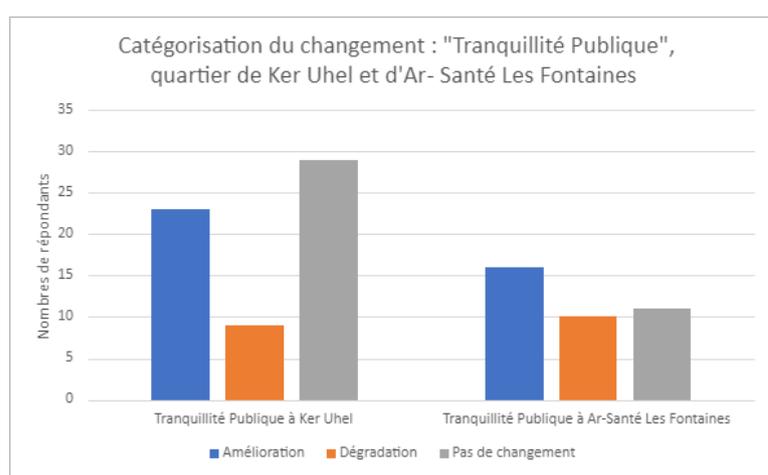
La question des **violences sur l'espace public ainsi qu'intrafamiliales ressort plus fortement** lors des concertations. Elles sont souvent **corrélées avec d'autres difficultés**, notamment des addictions, des troubles psychiques et ont pour conséquence d'accentuer les sentiments d'insécurité et l'isolement des personnes. Ces constats rejoignent une **préoccupation croissante des partenaires autour de la santé mentale**, qui sera développée dans l'axe dédié.

Concernant la médiation et la prévention des tensions, le constat des habitants et des partenaires est positif. **La présence accrue des médiateurs et des médiatrices de quartiers ainsi qu'un dialogue entre police et population ont permis d'apaiser globalement les quartiers.**

Des éléments relatifs à la **sécurité routière** ont également été soulevés. Globalement, le **constat est positif**, notamment s'agissant des rodéos urbains, qui ont largement diminué, mais persistent tout de même en soirée. Des points particuliers ont été soulevés, notamment un sentiment d'insécurité dû à des vitesses non adaptées autour du city stade d'Ar-Santé Les Fontaines ainsi qu'un manque de signalisation sur le passage des piétons au niveau du collège Le Goffic (Ker Uhel).

Globalement, la situation concernant la tranquillité publique, s'est améliorée dans les deux quartiers : 43 % des habitants de Ker Uhel estiment que la situation s'est améliorée et 37,7 % pour Ar-Santé Les Fontaines.

Mais on constate un sentiment de dégradation plus fort de cette thématique à Ar-Santé Les Fontaines (= 27%) qu'au quartier de Ker Uhel ; qui lui semble ne pas avoir beaucoup évolué sur cette question selon les habitants (pas de changements = 47,54%).



Analyse des résultats du questionnaire habitant, par quartiers prioritaires de la ville

En synthèse

La question de la tranquillité publique semble donc être une thématique bien investie dans les QPV de Lannion, avec des **dispositifs en place opérant et une veille sociale active** tant chez les partenaires que chez les habitants. L'enjeu pour la présente contractualisation sera donc de **maintenir la qualité de l'existant** et de réduire les difficultés encore identifiées, notamment au regard du lien entre violences et santé mentale.

Le vivre ensemble et la transition des mentalités

La question du vivre ensemble a également été travaillée par les partenaires lors des rencontres. Comme le souligne les retours statistiques des quartiers, le premier constat sur ce sujet est celui d'un **isolement d'une partie de la population**, avec une part importante de personnes vivant seules. Cette situation conduit à une baisse de l'interconnaissance et rend plus fertile la montée des conflits de voisinage. Bien que ces constats existent sur les 2 QPV, la **situation semble plus stable à Ker Uhel**, où l'ouverture du quartier, et notamment via l'arrivée du collège qui a permis une mixité des usages et des rencontres, permet de limiter ces difficultés. A **Ar Santé Les Fontaines**, les **difficultés remontées semblent plus fortes, avec des retours**

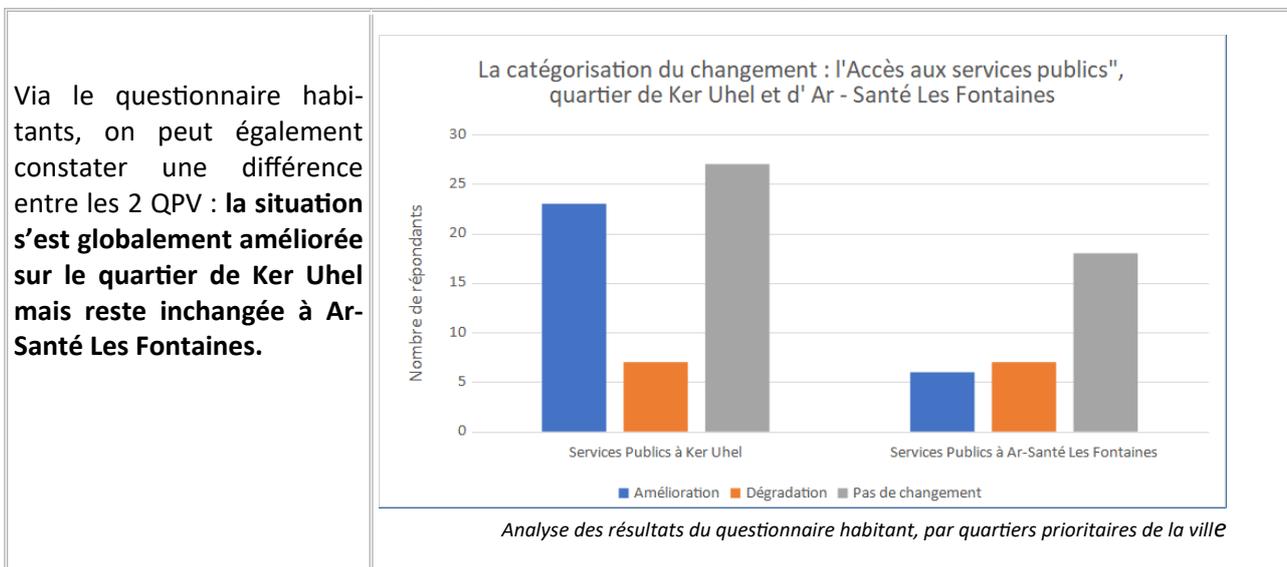
En perspective

La **création d'espaces de rencontres et de médiation, l'ouverture à l'autre et la lutte contre les clichés** sont les enjeux prioritaires remontés par les partenaires sur ce thème.

accrus sur des problématiques de discriminations, de préjugés et de racisme.

Les services publics

La question de l'accès aux services publics a également été interrogée lors de la concertation.



Plus spécifiquement, les difficultés semblent se concentrer autour de **l'accès au numérique, de l'accès aux droits et à la santé**, et sont accentuées par la typologie spécifique des habitants QPV qui cumulent également des difficultés financières et vieillissement de la population.

Ar Santé Les Fontaines se caractérise aussi par des **services publics présents mais éparpillés** sur le quartier, ce qui rend compliqué sa lecture et l'accès des habitants auxdits services.

En synthèse

Concernant les questions liées à la proximité, ce sont les thématiques de **l'accès aux services publics, et notamment autour de l'accès aux droits et la santé**, qui émergent. La question de la **lutte contre les discriminations** est également un sujet prégnant.

c) Emploi et développement économique

L'axe emploi et développement économique dans les QPV est très présent depuis la dernière contractualisation. Sur le territoire de Lannion, **la thématique est complexe à circonscrire uniquement aux QPV**, au regard des territoires d'actions des partenaires de l'emploi. L'enjeu est donc d'identifier s'il existe des sujets typiques des QPV, et d'inscrire les autres difficultés remontées dans les dispositifs en place afin de renouer avec le droit commun.

Dynamique commerciale, développement économique et entrepreneuriat

Les deux QPV intègrent et/ou disposent à leurs alentours de nombreux commerces. Ar Santé Les Fontaines a de plus vu des commerces intégrer désormais son périmètre. Néanmoins, **les dynamiques autour de ces commerces ne sont pas toujours très bonnes.** Citons, par exemple, la place St Yves pour laquelle les partenaires font remonter une baisse du dynamisme.

Enfin, concernant l'entrepreneuriat sur les quartiers, la dynamique est plus importante sur Ker Uhel qu'à Ar Santé Les Fontaines.

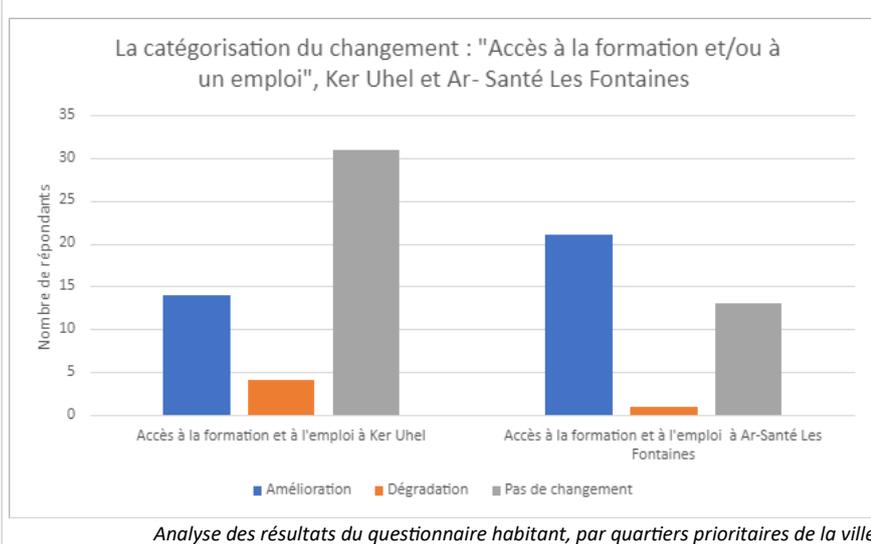
Accès à la formation et à l'emploi

L'accès à la formation et à l'emploi constitue le second volet de cette thématique, et s'intéresse plutôt à des questions individuelles.

De prime abord, et comme déjà identifié dans les précédentes contractualisations, **les habitants des QPV de Lannion font face de manière plus forte à des difficultés d'accès à l'emploi** : la mobilité, la formation, la santé, la garde d'enfants, la maîtrise du français, l'inexistence d'un réseau professionnel ou encore une situation de handicap. Sur ces freins, des particularités émergent, notamment :

- l'accès à l'emploi à des **horaires atypiques** et le manque d'offres permettant ce retour à l'emploi : garde d'enfants, mobilité,...
- la **discrimination « à l'adresse »**
- un sujet particulier sur l'**emploi des personnes en fin de carrière** dans les QPV

Le questionnaire habitants nous permet de constater que **le sentiment d'accès à l'emploi et à la formation est plutôt positif sur Ar-Santé Les Fontaines** : 60 % estiment que cette thématique s'est améliorée. Contre seulement 28 % pour les habitants de Ker Uhel ; la majorité (plus de 63%) estime que cette problématique n'a pas évolué.



En synthèse

Il a été souligné le **bilan positif des dispositifs existants**, largement connus et sollicités par les partenaires (prépa pro, avenir adultes...). Mais des impressions d'un manque d'informations sur les dispositifs de reconversion et d'aides financières, qui ne sont pas toujours adaptés et connus des habitants et employeurs, demeurent (emplois francs...).

d) Education, activité physique, bien être et culture

Autres enjeux de cohésion sociale, l'éducation, la pratique d'une activité physique et l'accès à la culture sont des socles essentiels au bien être individuel et collectif. Ils sont déclinés dans le cadre du contrat de ville comme suit.

Education

Le contrat de ville accorde une importante force aux enjeux liés à l'éducation, notamment au travers du **programme de réussite éducative** qu'il accompagne chaque année via l'appel à projets.

Localement, les **actions autour de l'éducation sur les 2 QPV de Lannion sont également très investies**, comme l'illustre la présence forte et active des partenaires sur le sujet : animateurs de la ville, éducateurs

de l'association Beauvallon, axes de travail des centres sociaux. S'inscrivant en complémentarité des temps « éducation nationale », le travail mené par l'ensemble de ces partenaires est une des force des quartiers de Lannion, et leur présence est largement soulignée par tous (habitants, conseils citoyens et ensemble des partenaires). Il touche notamment aux domaines de l'accompagnement à la scolarité, d'accès aux loisirs, d'actions autour de l'environnement et s'articulent autour des valeurs de l'éducation populaire.

Des fragilités à ces dispositifs sont néanmoins identifiées, notamment une difficulté plus forte à mobiliser les parents lors de projets parentalité, surtout depuis la crise sanitaire.

Activité physique et bien être

Au préalable

S'articulant en lien avec les enjeux autour de l'éducation, l'accès et la pratique d'une activité physique pour le plus grand nombre est un des sujets qui en décline. Au global, les objectifs autour de cette pratique relèvent à la fois de la prévention santé, mais également de la création de lien social et peuvent servir de tremplin pour lever d'autres freins.

Au local, le constat est qu'il existe des **freins d'accès à cette pratique**, où se mêlent questions individuelles et structurelles.

Les premiers freins sont **financiers** et liés à des difficultés d'accès à la **mobilité**. Les partenaires expriment également d'autres freins, liés à une **illégitimité des habitants QPV à se rendre dans les équipements, à fréquenter les associations locales** ou même à **trouver des places** dans ces mêmes associations. La question du **vieillesse** de la population et de l'**adaptation de la pratique d'une activité physique** à cet enjeu se retrouve également en QPV, souvent renforcée par les difficultés croissantes que l'on y retrouve : précarité financière, isolement social. Enfin, les **difficultés d'accès aux droits** s'illustrent également dans ce domaine, où le sentiment de manque d'information sur les structures ou sur les dispositifs d'aide est également exprimé.

Culture et loisirs

L'accès à la culture et aux loisirs revêt les **mêmes freins, enjeux et objectifs que ceux liés à la pratique d'une activité physique**.

Localement, les partenaires relèvent un nombre conséquent d'activités diverses sur les QPV et sur la ville (expo photos, art, projet ZOA, marmouzeries, marché...) ainsi que des dispositifs spécifiques comme l'orchestre à l'école Woas-Wen.

La particularité réside dans une **importance encore plus marquée sur le sentiment d'illégitimité**, ainsi qu'une impression de plus **faible formation des médiateurs culturels aux spécificités des publics QPV**.

En perspective

Le volet Education, activité physique et loisirs est pourvu et investi sur le territoire, aux dires des partenaires et des habitants.

Néanmoins, alors que le volet éducatif s'est créé une place dans les QPV, ceux relatifs à l'activité physique, à l'accès aux loisirs et à la culture présentent encore beaucoup de freins, alors qu'ils présentent un effet émancipateur important, d'où le souhait de les inscrire comme un axe de travail de la contractualisation.

e) La santé

Au préalable

Le **vieillessement de la population**, les **difficultés accrues en termes d'accès à la santé** sont des données marquantes du territoire. La question de la **santé mentale** est également une thématique très présente sur le territoire. Ces constats sont accentués dans les QPV, questionnent et inquiètent particulièrement les partenaires.

Ressorti comme un enjeu extrêmement fort de l'évaluation du précédent contrat de ville, la santé n'y a pourtant été que très peu travaillée.

La concertation autour de ce sujet s'est déclinée en trois sous-thématiques : l'accès aux soins et aux équipements, les actions de prévention et le sujet particulier du grand âge.

L'accès aux soins et aux équipements

Le bilan des partenaires sur la santé rejoint beaucoup de constats déjà évoqués au préalable. Il a été identifié une **faible offre médicale sur le territoire et une difficulté d'accès aux soins accrue pour le public QPV**. Le sentiment est celui d'un **plus fort renoncement aux soins sur les QPV**, avec des publics qui cumulent des difficultés financières, de mobilité et de légitimité à recourir aux services publics.

Lannion est identifiée par l'ARS comme **zone de veille concernant l'activité des médecins libéraux**. Au sein des QPV, cette question va rapidement se poser en lien avec le départ en retraite prochain du médecin généraliste présent sur Ker Uhel. Via le contrat local de santé, des dispositifs d'aide à l'installation de nouveaux médecins ou d'internes en médecine existent, mais leurs effets sont encore peu mesurables.

Concernant particulièrement la santé mentale, l'accès aux équipements et offres reste complexe. Malgré la récente mise en place d'une équipe mobile, les dispositifs restent saturés et peinent à répondre aux besoins, à l'instar du CMPEA (public : 3-10 ans)

La prévention

Autre sujet relatif à la santé mentale : la **lutte contre les addictions**. Au sein des QPV, les troubles addictifs (drogue, alcool, écrans) sur l'espace public et au domicile des personnes sont assez présents, et forment les **principales causes de décrochage des populations**, en lien souvent avec une pathologie. Comme vu ci-dessus, **les dispositifs existent, mais sont saturés**. Sur ce domaine, le travail en prévention est également un axe à prendre en compte, et constitue un levier d'action important.

Sur cet aspect, il existe des **dispositifs opérants sur le territoire** : le SAVS, la PMI, le LAEP. Leurs actions permettent de rompre avec l'isolement des personnes, les "ramener vers". Elles portent leurs fruits et mériteraient aux dires des partenaires d'être renforcées.

Mis en avant par les partenaires et en lien avec la santé mentale et la prévention, l'**accompagnement des jeunes LGBTQIA+** a aussi été discuté. Ces jeunes, en parcours de transition, sont souvent discriminés, obtiennent peu de soutien et d'aides médicales. Ce constat a été partagé par l'ensemble des partenaires.

Le grand âge

Les QPV n'échappent pas au processus de **vieillessement de la population**, et aux difficultés qui lui sont liées : perte d'autonomie, isolement... Comme pour les autres phénomènes, ces difficultés viennent s'ajouter à celles existantes pour les habitants des QPV.

Les **QPV lannionnais sont particulièrement touchés par ce phénomène**. Les partenaires s'accordent sur le fait qu'il existe de plus en plus de **personnes seules et âgées sur les QPV, souvent dépourvues de réseau**

social et peu mobiles. Des dispositifs, comme le réseau bavard'âge, sont mobilisés mais ne couvrent pas l'ensemble des besoins.

Au delà des services, ce sont les **équipements qui sont à réadapter** au regard de cet enjeu, que ce soit dans les **logements** mais également sur l'**espace public**. Ces réadaptations rejoignent souvent celles préconisées dans le cadre des pertes d'autonomie. Il reste un travail important à réaliser, notamment sur l'espace public : mobilier urbain, cheminements...

En perspective

Sur la question de la santé, le volet santé mentale est mis en avant par les partenaires. S'en suivent la question de l'accès au soin et de l'adaptation au vieillissement de la population.

f) L'interconnaissance des acteurs QPV

La question de l'interconnaissance des acteurs est apparue en filigrane au fur et à mesure des rencontres partenariales. Elle reprend les besoins évoqués par les acteurs : **se connaître et connaître les actions des uns et des autres pour gagner en efficacité et en qualité de réponse** auprès des usagers. Ce besoin s'inscrit dans le cadre du contrat de ville en ce qu'il permettra d'**améliorer le recours au droit commun**. Il se déclinera dans le cadre d'action proposé pour le présent contrat.

E. Liste des indicateurs

Intégrer localement les enjeux liés aux transitions et au changement climatiques	
Axes de travail	Indicateurs
Accompagner les changements structurels	
<p>x <u>Autour de l'amélioration du logement social et privé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser les opérations d'amélioration de l'habitat ➤ Informer les propriétaires privés des aides existantes et en leur en facilitant l'accès ➤ Continuer à travailler sur la mixité des logements, tant en termes de publics (mixité sociale...), de typologie et d'intergénération ➤ Adapter les logements aux enjeux climatiques (travail sur le confort d'été) ➤ Articuler le contrat de ville avec les documents et dispositifs locaux thématiques (CIL, PLUI-h, PCAET...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations réalisées • Nombre de rencontres d'informations réalisées • Bilan des attributions de logements par rapport au profil socio-économique des personnes • Bilan des adaptations des logements
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Autour de l'adaptation de la mobilité aux besoins des habitants des QPV</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner et soutenir les projets d'accompagnement à la mobilité (ex : garages sociaux, contrats d'assurance groupés) ➤ Étudier les possibilités de mise en place de transports en commun intra-urbains aux horaires non scolaires, pour l'accès aux services, à l'emploi et aux loisirs ➤ Accompagner les projets de promotion de mobilité intermédiaire (Voitures sans permis,...) ➤ Intégrer dans les actions de promotion des mobilités douces et durables les spécificités des QPV (stationnement sécurisé des vélos en habitat collectif, apprentissage du vélo pour tous, bornes de vélo en accès libre) ➤ Articuler le contrat de ville avec les documents et dispositifs locaux thématiques (plan de mobilité de LTC , plans vélos communautaires et municipaux ,...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets réalisés sur la mobilité • Évolution du nombre d'utilisateurs des transports en commun • Nombre de vélos loués (le cas échéant) • Kilomètres de voiries réaménagées
Rendre effective la requalification urbaine du quartier d'Ar Santé Les Fontaines	
	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation effective de la requalification

Adapter l'aménagement des quartiers	
<ul style="list-style-type: none"> x <u>Autour de la gestion de la chaleur</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conserver leur trame verte ➤ Travailler sur une trame viaire¹³ favorable au cheminement piéton et accessible ➤ Protéger les îlots de fraîcheurs existants et accompagnant la création de tels espaces x <u>Autour de la gestion de l'eau</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lutter contre l'imperméabilisation des sols x <u>Autour de la gestion du bruit</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de trames vertes protégées • Km de cheminements créés • Nombre de nuisances sonores signalés • Bilan écologique des opérations d'aménagements dans les QPV
Accompagner les démarches individuelles liées à la transition écologique	
<ul style="list-style-type: none"> x <u>Autour de la gestion des déchets</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travailler à la réduction des déchets à la sources (mise en place de projets « famille 0 déchets » sur les QPV) ➤ Sensibiliser au tri (visite d'usine de déchets) ➤ Intégrer la gestion des biodéchets dans les QPV (ex : mise en place de composteurs et des actions de sensibilisation type café compost) x <u>Autour de la gestion de la ressource en eau</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions mises en place • Nombre de composteurs installés • Enquête sur les pratiques des habitants • Indicateurs d'utilité sociale (analyse socio-économique)
Intégrer localement les enjeux liés aux transitions sociales et économiques en :	
Axes de travail	Indicateurs
Améliorer l'accès aux besoins de 1ere nécessité	
<ul style="list-style-type: none"> x <u>Autour de l'alimentation</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les démarches visant à un accès à une alimentation saine, équilibrée et suffisante ➤ Favoriser les initiatives de production locale et les circuits courts 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes formées sur les pratiques alimentaires • Typologie du public

13 - - La trame viaire est le maillage des voies de circulation d'une ville

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Articuler le contrat de ville avec les documents et dispositifs locaux thématiques (plan alimentaire territorial) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers • Nombre de créations et de bénéficiaires de l'épicerie solidaire (le cas échéant) • Dispositif anti gaspillage : nombre de frigos et de produits distribués • Enquête sur les habitudes alimentaires • Nombre de jardins créés et de bénéficiaires des QPV touchés
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Autour de la santé</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Continuer et renforcer les actions de prévention ➤ Penser l'accès aux soins ➤ Intégrer les questions liées à la de la santé mentale ➤ Articuler le contrat de ville avec le contrat local de santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes inscrites et/ou visées par ces actions de sensibilisation • Nombre de maisons pluriprofessionnelles créées • Nombre de professionnels de santé installés • Montant financier utilisé autour du contrat de ville • Nombre d'équipements mis en place
Permettre à chacun d'avoir accès aux ressources lui permettant un développement social et personnel harmonieux	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Autour de l'éducation</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pérenniser et améliorer les dispositifs existants ➤ Mobiliser le droit commun pour le rendre effectivement accessible à tous ➤ Soutenir la parentalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan du PRE • Nombre d'actions autour de la parentalité réalisées
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Autour de l'éducation populaire et l'accès aux loisirs</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'accès des habitants des QPV à la pratique sportive et à la culture ➤ Favoriser l'aller vers et donner envie de revenir ➤ Utiliser l'aménagement urbain comme un outil de prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête qualitative sur les pratiques sportives et culturelles des habitants des QPV • Effectivité des parcours culturels et sportifs créés / nombre de personnes des QPV touchés • Effectivité du changement d'horaire des transports

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes touchées par le pass sport & culture • Nombres d'offres culturelles et sportives • Nombre de formations effectuées • Effectivité de la plateforme d'information culturelle et sportive • Nombre de postes de médiateurs culturels et sportifs créés
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Autour de l'accès à l'emploi et à la formation</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Repérer les publics éloignés de l'emploi ➤ Développer une logique de parcours ➤ Renforcer et promouvoir l'adéquation entre offre de formation, offre d'emploi et qualification des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête qualitative auprès des acteurs et des demandeurs d'emploi • Le nombre de créations d'emplois et l'évolution du taux d'activité. • Compteur à la maison de l'emploi : nombre de personnes des QPV concernées.
Améliorer le sentiment de sécurité et l'accès aux services de proximité	
<ul style="list-style-type: none"> x <u>Autour des projets de localisation et / ou regroupement de services dans les QPV</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre leur implantation ➤ Lier habitat, commerces et services dans l'aménagement urbain ➤ Amener des services (ex : maisons France service) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'équipements créés
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Autour des acteurs et actions favorisant la sécurité de tous</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Continuer le lien créé entre les habitants et la police ➤ Maintenir la présence des acteurs et garantissant une veille sociale ➤ Articuler le contrat de ville avec les documents et dispositifs locaux thématiques (CISPD...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'incivilités, nuisances • Nombres d'accidents 2 roues • Nombres d'interventions de la police nationale et municipale concernant les 2 / 4 roues • Nombre d'interventions, de préventions / temps d'échanges autour de la sécurité routière et de la

	question des discriminations / harcèlement
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Autour de la lutte contre la fracture numérique</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place d'actions de médiations (ateliers gratuits et ouverts à tous) ➤ Lever les freins financiers (ex : achats groupés de forfaits internet) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes touchées • Actions spécifiques réalisées
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Autour de la communication et la valorisation de l'existant</u> 	
Développer et accompagner le vivre ensemble et la transition des mentalités	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Autour de la convivialité et la cohésion sociale</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer des espaces de paroles et d'aller vers ➤ Développer des actions de convivialité 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions mises en place • Nombre d'actions mises en place contre l'isolement social • Nombres d'actions mises en place en faveur de l'inclusion sociale de tous.
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Autour de la création d'espaces collectifs et de vivre ensemble</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ En direction des habitants (familles, personnes isolées...) ➤ Créer du lien habitants/partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espaces collectifs créés • Nombre d'espaces de parole et personnes touchées
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Autour de la lutte contre les discriminations et favorisant la citoyenneté</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des actions de sensibilisation contre les préjugés et les discriminations ➤ Lutter contre le harcèlement en milieu scolaire ➤ Mettre en place des médiations entre pairs ➤ Mettre en place des actions de découverte interculturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de repas interculturels réalisés et publics touchés
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Autour de la place des femmes et des filles</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer la visibilité des femmes et des filles sur l'espace public ➤ Lutter contre les clichés de genre 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions réalisées
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Autour du vieillissement de la population des QPV</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte les besoins spécifiques dans les aménagements urbains ➤ Développer des actions d'aller vers ➤ Articuler cet enjeu avec les projets locaux (lien établissements et services à domicile) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites à domicile réalisées • Effectivité du projet de déplacement de l'EHPAD Hernot

et dispositif de veille sur le grand âge dans les QPV)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'équipements et d'espaces créés • Nombre de personnes touchées • Nombre de partenaires mobilisés
Permettre le développement d'un écosystème économique local favorable	
<p>x <u>Autour des besoins spécifiques des QPV</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travailler sur des études de besoins (habitants, études de marché,) ➤ Recenser les locaux commerciaux vacants ➤ Améliorer la connaissance du tissu local ➤ Avoir une veille sur les actions innovantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des locaux vacants : réflexion autour de la création d'un observatoire à l'échelle des QPV • Mettre en place un fichier de suivi de l'évolution de l'activité économique dans les QPV. • Nombre d'études de besoins accompagnées
<p>x <u>Autour de la création d'activité économique et de l'ESS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les événements ponctuels dans les QPV sur ce sujet ➤ Accompagner les porteurs de projets (commerces,) et favoriser la connaissance des dispositifs d'aide ➤ Favoriser des nouvelles activités (artisanales, tertiaires) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes touchées par ces événements autour du développement économique / nombre d'entreprises présentes / profil des participants (QPV ou hors QPV) • Nombre d'événements sur la création d'activité dans les QPV
Animer un réseau d'acteurs	
Axes de travail	Indicateurs
Développer des outils de suivi et des échanges	
<p>x <u>Autour de la dynamique territoriale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Observatoire social ➤ Réunions de territoires ➤ Actions d'interconnaissance ➤ Entre les partenaires (Cafés de l'emploi et Rencontres de la santé) ➤ Entre les partenaires et les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité de l'observatoire créé • Nombre d'acteurs participants à ces rencontres professionnelles (cafés...)
<p>x <u>Autour de la participation citoyenne</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de démarches réalisées

- Intégrer dès la réflexion des projets une démarche de participation citoyenne
- Continuer l'appui et l'accompagnement aux conseils citoyens

- Dynamisme des conseils citoyens

F. Composition des réunions de territoires

	Ar Sante Les Fontaines	Ker Uhel
composition	<ul style="list-style-type: none"> • Maison du département (service mission développement territorial et social et le service d'action sociale de proximité) • Régie de quartiers • Terres d'armor habitat • Beauvallon/ Prévention • Représentant DEVS- Ville de Lannion • CCAS (PRE) • Mission locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Maison du département (service mission développement territorial et social et le service d'action sociale de proximité) • Terres d'Armor Habitat • CCAS (PRE) • Représentant DEVS- Ville de Lannion • Médiatrice sociale de St Elivet • Beauvallon/ Prévention • Régie de quartier, • association Itinérance

G. Liste des partenaires ayant participé aux ateliers de co-construction

Toutes thématiques confondues, les partenaires ayant contribué à cette construction sont :

- les services de l'État
 - la déléguée du préfet à la politique de la ville
 - les services déconcentrés de l'État (DDETS22)
 - la DD22ARS
 - les services de la Police nationale de Lannion (Commandant de la police de Lannion et gestionnaire du GPO)
 - le collège Yves-Coppens Lannion
 - l'école maternelle Keriaden
- les services de la Région Bretagne (emploi)
- les services du conseil départemental des Côtes d'Armor
 - CLIC
 - PMI
- les services de Lannion-Trégor Communauté et du CIAS :
 - santé
 - mobilité
 - habitat
 - culture
 - emploi
- les services de la ville et du CCAS de Lannion :
 - vie culturelle
 - éducation et vie sportive
 - action sociale
 - PRE
 - transition écologique
 - aménagement
- les élus municipaux de la ville de Lannion
- la CAF 22
- Terres d'Armor Habitat
- le Centre social l'horizon
- des représentants des 2 Conseils citoyens
- le centre de formation CLPS,
- Les associations suivantes :
 - le centre social St Elivet
 - l'Association Beauvallon (éducatrice et médiatrice)
 - la Régie de quartier
 - la Mission Locale
 - Les Diseurs de Contes
 - le CIDFF22
 - Domicile Action Trégor,
 - Trégor Bicyclette
 - L'Imagerie,

H. Convention cadre pour la réalisation d'une prestation de services entre Lannion-Trégor Communauté et la ville de Lannion pour l'appui à la gestion du contrat de ville 2024/2030



CONVENTION CADRE POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE ET LA VILLE DE LANNION POUR L'APPUI A LA GESTION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre « Lannion-Trégor Communauté » dont le siège est fixé 1 rue Monge – 22307 LANNION CEDEX, représenté par son Président, dûment habilité à signer la présente convention par une délibération du bureau exécutif de LTC en date du 23 JANVIER 2024

Ci-après dénommé « LTC » ou « la Communauté »,

ET :

La Ville de Lannion,

Représentée par Monsieur Paul LE BIHAN, Maire de Lannion, dûment habilité à signer la présente convention par une délibération du Conseil municipal en date du 05 FÉVRIER 2024,

Ci-après dénommée « la Ville de Lannion » ou « la Commune »,

D'autre part,

PREALABLEMENT, IL EST EXPOSE CE QUI SUIV

Conformément à la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Lannion-Trégor Communauté exerce depuis le 1^{er} janvier 2015 la compétence « Politique de la Ville » en matière de dispositifs contractuels de développement urbain, pour les nouveaux contrats de ville déclarés d'intérêt communautaire.

LTC est chargé :

- De l'élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations des contrats de ville,
- De l'animation et de la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale,
- Des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- De la définition des programmes d'actions définis dans les contrats de ville.

En vertu du principe d'exclusivité régissant tous les établissements publics de coopération intercommunale, les compétences qui leur sont transférées par leurs communes membres ne peuvent plus être exercées par elle, sauf si l'EPCI décide de confier par convention la création ou la gestion d'un service communautaire à une ou plusieurs de ses communes membres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L5216-7-1 renvoyant à l'article L5215-27 ;

Considérant que ces articles prévoient :

Article L5215-27 :

« La communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public. Dans les mêmes conditions, ces collectivités peuvent confier à la communauté urbaine la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions. »

Page 1 sur 5

Article L5216-7-1 /

« Les dispositions de l'article L5215-27 sont applicables à la communauté d'agglomération. »

Considérant que ce type de convention entre dans le cadre des prestations de services conclues entre EPCI et commune (s) membre (s) en vertu de la jurisprudence administrative (CAA Lyon, 27/02/1990, CU de Lyon, rec.T. p626 et 984) ;

Le juge a précisé les conditions dans lesquelles une collectivité peut être prestataire d'une autre (Conseil d'Etat, 2014, « Société Armor SNC ») :

- La collectivité prestataire doit déjà posséder les services nécessaires : en d'autres termes, elle ne doit pas se doter de services exprès ;
- La prestation de service présente un intérêt public ;
- Elle n'est pas pour la collectivité prestataire un obstacle à l'accomplissement de ses missions propres ;
- Elle ne fausse pas les conditions de la libre concurrence.

Considérant que de telles prestations sont exonérées des obligations de mise en concurrence et de publicité préalable au regard de la jurisprudence communautaire et interne (CJUE, 13/11/2008, Coditel Brabant SA, C-324/07 ; CAA Paris, 30/06/2009, Ville de Paris, n° 07PA02380 ; CE, 03/02/2012, CA d'Annecy et « Landkreise-Ville de Hambourg » : CJUE, 9 juin 2009, commission c/ RFA, C-480/06)

Considérant dès lors qu'échappent aux règles de la commande publique les conventions prévues par le CGCT conclues entre deux personnes publiques lorsque :

- Le contrat a bien pour objet d'assurer la mise en œuvre d'une mission de service public qui est commune à la commune et à la Communauté d'Agglomération (Art.L.5216-7-1 et L.5215-27 du CGCT) ;
- Le contrat ne constitue pas une libéralité ;
- Aucune participation privée n'est prévue au montage ;

Considérant que la jurisprudence nationale (cf. arrêt commune de Veyrier du Lac précité), impose notamment la condition selon laquelle la convention conclue ne doit pas permettre une intervention à des fins lucratives de l'une des personnes publiques cocontractantes agissant tel un opérateur sur un marché concurrentiel et qu'elle impose aussi une certaine réciprocité des relations (engagements synallagmatiques des parties) ;

Considérant le bilan de la période contractuelle « Politique de la ville 2015 – 2023 », Il est opportun de définir les bases du fonctionnement de la nouvelle contractualisation ;

Considérant que l'instruction du 4 janvier 2024 de la secrétaire d'Etat chargée de la Citoyenneté et de la Ville précise que la commune où sont situés les QPV doit jouer un rôle central dans le pilotage et la coordination du contrat de ville mais aussi dans la programmation des crédits affectés ;

Considérant que l'Etat a confirmé le maintien des quartiers de Ker Uhel et d'Ar Santé/Les Fontaines, tous deux situés sur la commune de Lannion, en quartiers prioritaires pour le futur contrat de ville,

La ville de Lannion, unique commune du territoire de LTC concernée par ce contrat, dispose au sein de ses services des ressources humaines nécessaires à la coordination d'un tel contrat sans avoir recours à des moyens humains supplémentaires, il est donc proposé de lui confier, dans le cadre d'une prestation de service, l'appui à la gestion du futur contrat de ville 2024-2030 sous la responsabilité de LTC.

Pour cela, il convient de fixer les modalités de la convention par laquelle Lannion-Trégor Communauté, entend lui confier la coordination dudit contrat.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

▪ **Article 1 : Objet de la prestation de services**

En vertu de la présente convention, la commune de Lannion offre à Lannion-Trégor Communauté une prestation d'appui à la gestion du contrat de ville comprenant les services suivants :

- Proposition d'un diagnostic du territoire et d'orientations du contrat de ville ;
- Appui à l'animation et à la coordination du contrat de ville ;
- Soutien à l'évaluation du contrat de ville.

▪ **Article 2 : Modalités d'exécution de la convention**

LTC dispose pendant l'exécution de la présente convention d'un droit de formuler des instructions et des recommandations à la Commune, sous réserve :

- De ne pas dépasser le cadre des missions susmentionnées (sauf signature d'un avenant aux présentes qui serait accepté par les deux parties) ;
- De ne pas formuler une demande conduisant à la commission d'une illégalité ou d'une infraction ;
- De ne pas conduire LTC à une situation de conflit d'intérêts de toute nature.

Les parties prévoient qu'une commission mixte se réunisse, a minima, une fois par an pour échanger sur la mise en œuvre de la convention.

▪ **Article 3 : Durée de la convention**

La présente convention entrera en vigueur à la signature du futur contrat de ville et jusqu'au terme de ce dernier.

▪ **Article 4 : Obligations des deux parties**

Article 4-1 : Obligations de la ville de Lannion

La Ville de Lannion s'engage à réaliser les prestations de services qui lui sont confiées dans les présentes. Elle assure, sous la responsabilité de LTC, la bonne exécution des missions qui lui sont confiées pour réaliser la prestation, objet des présentes.

La Ville de Lannion s'engage à soumettre à LTC, tout document (programme d'actions, décisions de gestion ou d'organisation, suivi des appels à projets, et plus globalement tout élément nécessitant une prise de décision ou un positionnement), qui disposera d'un délai d'un mois pour formuler ses observations. A défaut d'accord exprès ou d'observations de LTC dans ce délai à compter de la réception du document, celui-ci sera réputé accepté.

Article 4-2 : Obligations de LTC

LTC, en sa qualité de pilote du contrat de ville, s'engage à mettre à la disposition de la Ville de Lannion, à titre gratuit, à compter de l'entrée en vigueur de la convention, l'ensemble des informations nécessaires à la bonne exécution de la prestation.

▪ **Article 5 : Modalités financières**

Le prix de la prestation est estimé chaque année, sur la base de 0.30 ETP du poste de chargé (e) de développement (salaire chargé).

Ce montant correspond à des frais de personnel, frais administratifs et autres frais annexes. Il appartiendra à la Commune de présenter les justificatifs en lien avec la réalisation de la prestation.

Les montants liés à la réalisation de la prestation seront versés par LTC à la commune selon les modalités suivantes : après production en fin d'exercice d'un récapitulatif des frais réellement engagés par la commune, cette dernière ainsi que LTC se rapprocheront pour vérifier le coût annuel réel des prestations réalisées.

En cas de constat amiable sur une différence entre le montant annuel de la convention et le montant annuel réalisé, les parties conviennent qu'une régularisation sera effectuée pour la somme correspondante.

Les parties conviennent expressément d'exclure toute possibilité de marge bénéficiaire pour la commune ou LTC, la présente convention étant uniquement motivée par la réalisation d'une économie de frais du fait de l'exécution de la prestation par la commune, qui dispose des ressources nécessaires en interne, pour le compte de LTC.

▪ **Article 6 : Contrôle de la prestation de services**

LTC en sa qualité de pilote du contrat de ville, devra s'assurer à la fois de la bonne exécution des termes de la convention et du contrat de ville. Pour cela, la commune devra communiquer, à la demande de LTC, tous les dossiers concernant la réalisation des prestations qui lui sont confiées.

▪ **Article 7 : Assurance**

La Ville de Lannion s'engage à contracter les polices d'assurance nécessaires à couvrir la prestation accomplie dans le cadre de la présente convention.

▪ **Article 8 : Modifications - Résiliation**

Article 8-1 : Modification par avenant

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit, signé par les deux parties.

Article 8-2 : Résiliation amiable

La présente convention peut être résiliée d'un commun accord, par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de trois mois.

Il est précisé que la résiliation amiable n'ouvre droit à aucune indemnisation pour l'une ou l'autre des parties.

Article 8-3 : Résiliation pour faute

La résiliation aux torts d'une partie, en cas de faute de cette dernière, peut-être à tout moment demandée par l'autre partie, avec indemnisation du préjudice subi.

Aucune résiliation d'une partie ou d'une autre ne peut avoir lieu sans être précédée des étapes suivantes :

- Mise en demeure par LRAR indiquant les reproches qui sont faits ainsi que le fait qu'une résiliation est envisagée avec invitation à accéder à tout document utile pour éclairer ce litige ;
- Organisation d'une réunion d'explication et de conciliation à l'initiative de la partie qui entend résilier, et ce sous quinzaine à dater de la réception de ladite LRAR ;
- Tenue de cette réunion ;
- En cas d'échec de la conciliation, la résiliation fautive peut avoir lieu dans un délai de trois semaines.

Article 8-4 : Résiliation pour motif d'intérêt général

Les parties peuvent à tout moment, pour un motif d'intérêt général, résilier unilatéralement la présente convention. La résiliation, dûment motivée, intervient moyennant un préavis de douze mois maximum, notifié à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception.
Elle peut donner lieu au versement d'une indemnité.

▪ **Article 9 : Contentieux**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différend au tribunal administratif compétent.

Ce n'est qu'en cas d'échec de ces voies amiables de résolution que tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention devra être porté devant la juridiction compétente.

Fait à Lannion, le 13/03/2024

**Pour la Ville de Lannion,
Le Maire,
Paul LE BIHAN.**

Signé par : Paul Le Bihan
Date : 05/03/2024
Qualité : M. le maire



**Pour Lannion-Trégor Communauté,
Le Président,
Gervais EGAULT.**



I. Délibération du conseil municipal de la ville de Lannion relative à la convention cadre de gestion

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 13/02/2024
ID : 022-212201131-20240212-20240205_08-DE

LANNION

Ville de Lannion (Côtes d'Armor)

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février,
Le Conseil Municipal de la commune de LANNION s'étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Paul LE BIHAN, Maire, assisté des adjoints.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Tréfina KERRAIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions et procède à l'appel nominatif des conseillers.

Étaient présents :

Paul LE BIHAN - Eric ROBERT - Françoise LE MEN - Cédric SEUREAU - Marc NEDELEC - Tréfina KERRAIN - Fabien CANEVET - Sonya NICOLAS - Michel DIVERCHY - Hervé LATIMIER - Pierre GOUZI - Yvon BRIAND - Marie Christine BARAC'H - Christian MEHEUST - Yves NEDELLEC - Marie-Annick GUILLOU - Françoise BARBIER - Anne-Claire EVEN - Christine TANGUY - Fabrice LOUEDEC - Nolwenn HENRY - Gwénaëlle LAIR - Carine HUE - Christophe KERGOAT - Danielle MAREC - Louison NOËL - Catherine BRIDET - Jean-Yves CALLAC - Anne LE GUEN - Gérard FALEZAN - Fatima MOHAMMEDI - Nicolas FEAT

Procurations :

Patrice KERVAON (procuration à Paul LE BIHAN)

8 - Mise en place d'une convention de prestation de service entre la ville de Lannion et Lannion-Trégor Communauté concernant l'appui à la gestion du contrat de ville 2024-2030

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine confiant la compétence « Politique de la Ville » à la communauté d'agglomération Lannion-Trégor Communauté à compter du 1^{er} janvier 2015,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-7-1 renvoyant à l'article L5215-27,

VU le projet de convention cadre pour la réalisation de prestations de service entre Lannion-Trégor Communauté et la ville de Lannion pour l'appui à la gestion du contrat de ville 2024 – 2030 qui lui est soumis,

CONSIDÉRANT ce qui suit :

Lors du bilan de la contractualisation 2015-2023, les partenaires avaient fait remonter la difficulté de la gestion complète du contrat de ville par intercommunalité, considérant que la ville de Lannion était seule concernée par la présente contractualisation et qu'une gestion plus resserrée favoriserait l'organisation du dispositif.

Au vu de ces éléments, la ville de Lannion et Lannion-Trégor Communauté ont émis le souhait de confier à la ville de Lannion la mission d'appui à la gestion du contrat de ville 2024-2030, au moyen d'une convention cadre pour la réalisation de prestations de service.

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE

D'APPROUVER la convention de gestion proposée ainsi que des termes y figurant.

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer la présente convention ci-après annexée, à intervenir avec Lannion-Trégor Communauté.

Fait et délibéré les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé.

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de légalité et publication sur le site Internet de la ville de Lannion

(url: lannion.bzh)

Paul LE BIHAN
Maire de LANNION
Vice-Président de Lannion-Trégor Communauté
Date : 12/02/2024
Qualité : Maire

Tout recours contre la présente délibération doit être adressé dans les deux mois suivant sa publication au Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 RENNES cedex

J. Délibération du bureau exécutif de Lannion-Trégor Communauté relative à la convention cadre de gestion



Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 022-200065928-20240123-BE_2024_0014-OE

BE_2024_0014

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois janvier à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 12 janvier 2024.

Nombre de membres en exercice : 24
Présents ce jour : 18 Procurator(s) : 1

Étaient présents :

Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. MAHE Loïc , Mme NIHOJARN Françoise , M. PHILIPPE Joël , M. PRIGENT François , M. ROBIN Jacques , M. SEUREAU Cedric , M. THEBAULT Christophe

Procurator(s) :

M. PONCHON François à M. PHILIPPE Joël

Étaient absents excusés :

M. ARHANT Guirec, Mme AURIAC Cécile, M. KERGOAT Yann, Mme PRUD'HOMM Denise, M. QUILIN Gérard

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Politique de la Ville : convention de gestion avec la Ville de Lannion

Exposé des motifs

Conformément à la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Lannion-Trégor Communauté exerce depuis le 1er janvier 2015 la compétence « Politique de la Ville » en matière de dispositifs contractuels de développement urbain, pour les nouveaux contrats de ville déclarés d'intérêt communautaire.

A ce titre, Lannion-Trégor Communauté est chargée :

- De l'élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations des contrats de ville,
- De l'animation et de la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale,
- Des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- De la définition des programmes d'actions définis dans les contrats de ville.

Deux quartiers de la Ville de Lannion sont concernés par cette géographie prioritaire pour la nouvelle période 2024-2030 : Ar Santé-Les Fontaines et Ker Uhel.

La ville de Lannion, unique commune du territoire de LTC concernée par ce contrat, dispose au sein de ses services des ressources humaines nécessaires à la coordination d'un tel contrat sans avoir recours à des moyens humains supplémentaires, il est donc proposé de lui confier, dans le cadre d'une prestation de service, la coordination du futur contrat de ville 2024-2030.

Pour cela, il convient de fixer les modalités de la convention entre Lannion-Trégor Communauté et la Ville de Lannion. Cette dernière fixerait la prestation de services autour des missions suivantes :

- Proposition d'un diagnostic du territoire et d'orientations du contrat de ville ;
- Appui à l'animation et à la coordination du contrat de ville ;
- Soutien à l'évaluation du contrat de ville.

Les modalités financières, d'exécution et de contrôle sont détaillées dans la convention ci-annexée.

VU La délibération n°CC_2023_0103 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 mai 2023, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER La convention de prestation avec la Ville de Lannion pour la mise en œuvre et le suivi du contrat de politique de la Ville, telle qu'annexée à la présente.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la dite convention, ainsi que toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire
de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le : **26 JAN. 2024**
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : **26 JAN. 2024**

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.